



2020

rapport
de gestion
et comptes
annuels





sommaire

4	exercice 2020 en un clin d'œil
6	message de la Direction
8	évolution des effectifs et autres statistiques
16	placement de la fortune
24	bilan et compte d'exploitation
30	annexe aux comptes 1. bases et organisations 2. membres actifs et pensionnés 3. nature de l'application du but de la caisse 4. principes d'évaluation et de présentation des comptes 5. couverture des risques 6. explications relatives aux placements et au résultat net des placements 7. explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 8. demandes de l'autorité de surveillance 9. autres informations relatives à la situation financière 10. événements postérieurs à la date du bilan
66	bilan d'ouverture au 01.01.2020
68	rapport de l'expert
70	rapport de l'organe de révision

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020
Nombre d'assurés actifs	6'216	6'034	12'250
Nombre de bénéficiaires de rentes (y.c enfants)	6'559	41	6'600
Rapport démographique	0.95	147.17	1.86
CASH FLOW PREVOYANCE	-94'025'102	109'972'202	15'947'100
Apports			
• Cotisations et apports ordinaires	157'693'754	86'419'805	244'113'559
• Prestations d'entrée	1'656'504	51'337'163	52'993'667
• Remboursements accession propriété et divorce	1'616'747	426'397	2'043'144
Prestations			
• Rentes et capitaux	-234'774'107	-1'333'487	-236'107'594
• Prestations de sortie	-15'745'358	-22'926'223	-38'671'581
• Accession à la propriété et divorce	-4'472'642	-3'951'453	-8'424'095
APPORTS EXTRAORDINAIRES DES EMPLOYEURS	1'163'281'034	397'583'534	1'560'864'568
Capitalisation par l'Etat du Valais	862'833'331	174'564'063	1'037'397'394
Financement des compensations	300'447'703	223'019'471	523'467'174
ADMINISTRATION	-2'900'377	-854'871	-3'755'248
Frais d'administration et d'expertise	-2'336'277	-557'278	-2'893'555
Cotisations au Fonds de garantie	-564'100	-297'593	-861'693
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1'066'355'555	506'700'865	1'573'056'420
RESULTAT NET DES PLACEMENTS <i>(et dissolution de provision titres)</i>	182'190'324	33'180'317	215'370'641
<i>Rendement net de la fortune</i> <i>(charges de placement incluses)</i>	3.48 %	3.65 %	3.50 %
RESULTAT FINANCIER DE L'EXERCICE	1'248'545'879	539'881'182	1'788'427'061
AUGMENTATION (-) DES ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE	-385'536'253	-343'496'199	-729'032'452
Capital épargne des actifs et invalides	48'073'500	-115'630'843	-67'557'343
Réserves mathématiques des rentes	-105'840'196	-10'329'611	-116'169'807
Provisions	-327'769'557	-217'535'745	-545'305'302
DISSOLUTION (+) / CONSTITUTION (-) RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	9'000'000	-121'604'720	-112'604'720
EXCEDENT DE CHARGES (-) OU DE PRODUITS (+)	872'009'626	74'780'263	946'789'889
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	5'492'471'000	907'315'000	6'399'786'000
Fortune disponible (art. 72b LPP)	5'039'671'000		5'039'671'000
ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE	5'492'887'000	785'711'000	6'278'598'000
Degré de couverture global			
• selon art. 44 OPP2	99.99 %	115.48 %	101.93 %
• selon art. 72b LPP	91.75 %	pas défini	
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	81.98 %	pas défini	

CPVAL 2019	variations
11'976	2.30 %
6'354	3.90 %
1.88	
674'085	
228'591'761	6.80 %
49'614'997	6.80 %
3'898'376	-47.60 %
-229'108'015	3.10 %
-42'196'940	-8.40 %
-10'126'094	-16.80 %
-3'680'759	2.00 %
-2'815'097	2.80 %
-865'662	-0.50 %
-3'006'674	
475'015'315	-54.70 %
11.44 %	
472'008'641	278.90 %
-225'147'679	223.80 %
-90'357'135	
-220'741'543	
85'950'999	
-245'800'000	
60'960	
4'609'803'000	38.80 %
4'148'003'000	21.50 %
5'548'008'000	4.30 %
	Degré initiaux (LPP 72b)
83.10 %	76.70 %
74.70 %	71.60 %
48.10 %	45.50 %

exercice 2020
en un clin d'œil

message de la direction

2020 – un millésime dans l'histoire de CPVAL

2020 aura été une année hors de l'ordinaire pour CPVAL. Elle aura été non seulement marquée d'un virus qui aura modifié notre façon de nous rencontrer, de consommer, de voyager ou de travailler, mais elle aura également été synonyme de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier de sa réforme structurelle avec des effectifs répartis entre une Caisse fermée CPF, qui aura gardé les caractéristiques du passé de CPVAL, et une Caisse ouverte CPO, qui affilié désormais tout nouvel assuré avec des caractéristiques propres à une Caisse complètement capitalisée. Les règlements de prévoyance des deux Caisses, le règlement d'organisation et celui sur l'Assemblée des délégués ont été rédigés et ratifiés. L'organisation de la nouvelle Caisse et le fonctionnement des organes des Caisses respectives ont été mis en place. Les futurs membres des organes responsables ont été nommés et désignés, de sorte que la nouvelle CPVAL a pu fonctionner efficacement dès le 1^{er} janvier 2020.

Un résultat de gestion de fortune finalement positif malgré l'orage boursier traversé au printemps 2020

Les contextes économiques, financiers et boursiers ont été très fortement mis à mal suite à l'apparition du COVID-19 courant mars/avril et, ajoutés aux tensions géopolitiques toujours présentes, ont sévèrement ébranlé l'ensemble des places boursières. Toutefois, grâce aux interventions des banques centrales et des gouvernements, 2020 a finalement pu se terminer avec des résultats positifs. CPVAL, ayant maintenu sa stratégie d'investissement basée sur le long terme, a finalement également pu profiter de cet exercice pour réaliser une performance globale positive de 3,5%. Ce résultat a été obtenu essentiellement grâce à la diversification des avoirs de la Caisse entre le prêt à l'employeur, les actions et l'immobilier. Dans cette situation, l'objectif long terme de performance de la Caisse a été revu à 3% pour être plus conforme aux attentes du marché. A titre de rappel, la rentabilité moyenne réalisée par CPVAL sur les 20 dernières années a été de 3,39%!

Compte tenu de ce résultat et des contraintes actuarielles et de gestion des deux sous-Caisses, les capitaux d'épargne de l'ensemble des assurés CPVAL ont pu être crédités d'une rémunération de 1,5% au terme de l'année 2020. Avec une inflation négative, ce niveau de rémunération permet de bien respecter les hypothèses du plan de prévoyance et de poursuivre les objectifs fixés.

Une situation financière fortement améliorée grâce au financement de l'Etat du Valais

Une des décisions de la réforme CPVAL était de capitaliser entièrement la CPF (*compensations comprises*) et d'assurer à la CPO (*compensations et RFV comprises*) une assise financière idoine permettant à ces deux sous-Caisses de commencer idéalement leur parcours. Ce fut chose faite par l'octroi de prêts et de liquidités à hauteur de CHF 1'163 mios pour la CPF pour une fortune de CHF 5'492 mios et de CHF 398 mios pour la CPO pour une fortune de CHF 907 mios. Les degrés de couverture des deux sous-Caisses (*rapport entre la fortune de la Caisse et les engagements*) affichaient donc 99,99% pour la CPF au 1^{er} janvier 2020 avec maintien de la garantie étatique et 115% pour la CPO. Fin 2020, ces chiffres ont pu être maintenus, voire même améliorés grâce aux bons résultats réalisés.

Prévoyance: Résultats dans la continuité

Sur le plan de la prévoyance, les résultats restent dans la continuité des années précédentes (*léger cash-flow positif de prévoyance*). En termes d'effectifs, CPVAL comptabilise 12'250 assurés actifs et 6'600 pensionnés. A fin 2020, la CPF comprenait 6'216 assurés actifs et 6'559 pensionnés. La CPO comptabilisait 6'034 actifs pour 41 pensionnés. Pour ce qui a trait aux taux de conversion, les baisses progressives sur 6 ans sont entrées en vigueur dès septembre 2020 et se termineront en août 2026.

L'administration CPVAL

Avec un effectif de 10 personnes représentant 8,5 unités complètes, CPVAL gère les engagements de 18'850 assurés (CHF 6,3 mias), une fortune de CHF 6,4 mias et un parc immobilier de CHF 345 mios. Cette gestion occasionne un coût annuel par assuré de CHF 153.– (*Coût qui se situe clairement en-dessous de la moyenne suisse*). Les logiciels utilisés sont PEKA pour la gestion des assurés, Kendox pour l'archivage électronique et BDI pour la gestion de fortune du portefeuille.

Remerciements

Le Conseil d'administration et la Direction remercient toutes les personnes qui s'investissent pour CPVAL, autant les membres de ses organes que ses collaborateurs. Elles ont une fois de plus fait la preuve de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

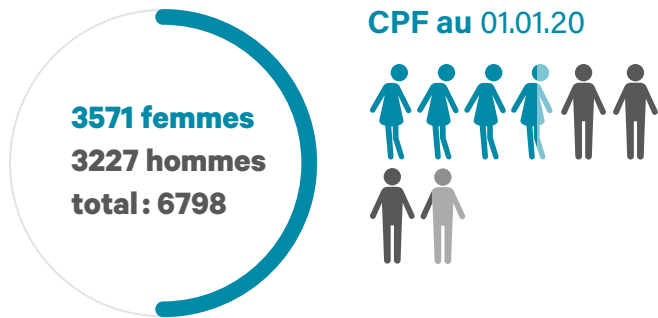
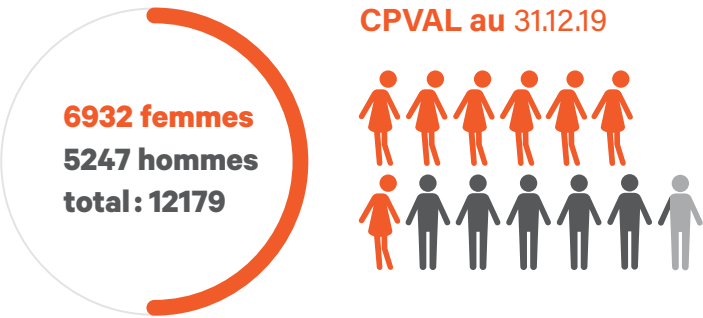
Il tient à cœur de CPVAL de poursuivre ses efforts de transparence et d'information. 2021 sera effectivement encore une année où l'information vis-à-vis des assurés sera importante de façon à leur permettre de comprendre les enjeux et les compensations qui ont été décidées.

La Direction



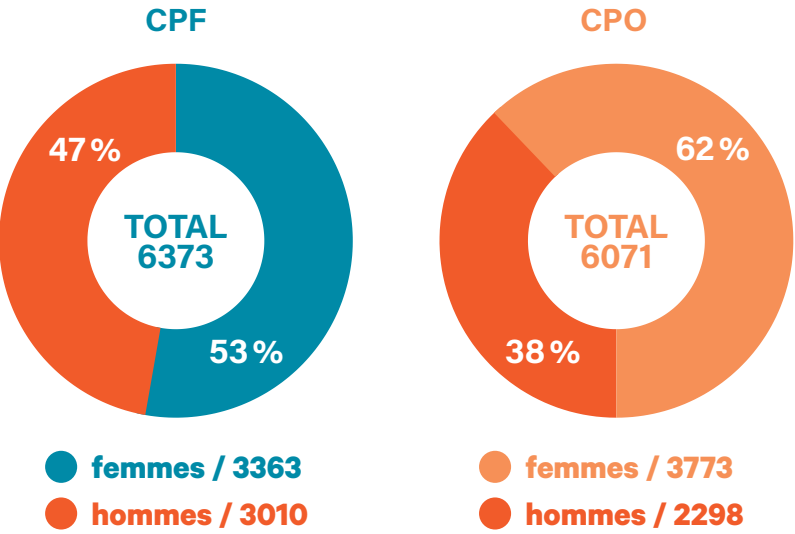
ASSURÉS
ACTIFS

de CPVAL au 31.12.19
à la création de la CPF
et de la CPO au 01.01.20



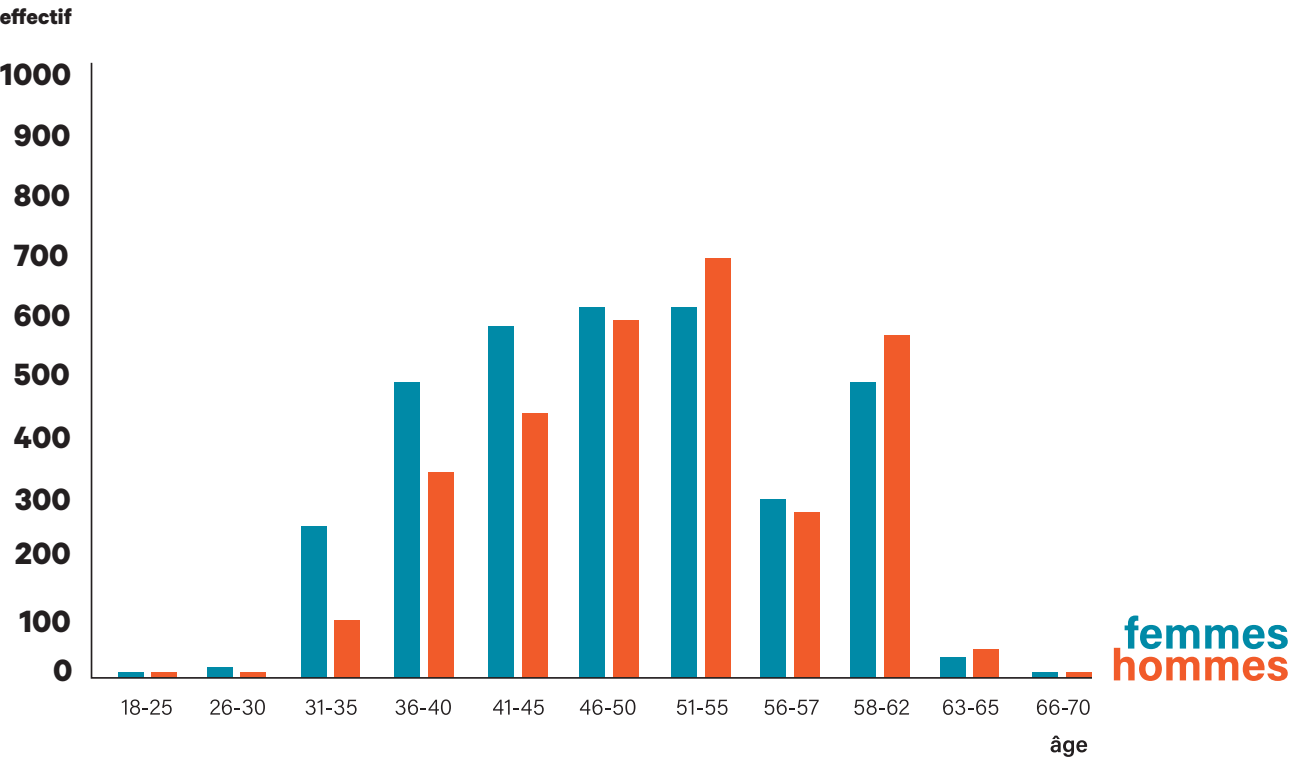
EFFECTIFS
AU 31.12.20

Les données figurant
ci-contre sont basées sur
le nombre de relations de
prévoyance, un assuré au
service de plusieurs em-
ployeurs affiliés à la caisse
aura plusieurs rapports de
prévoyance.

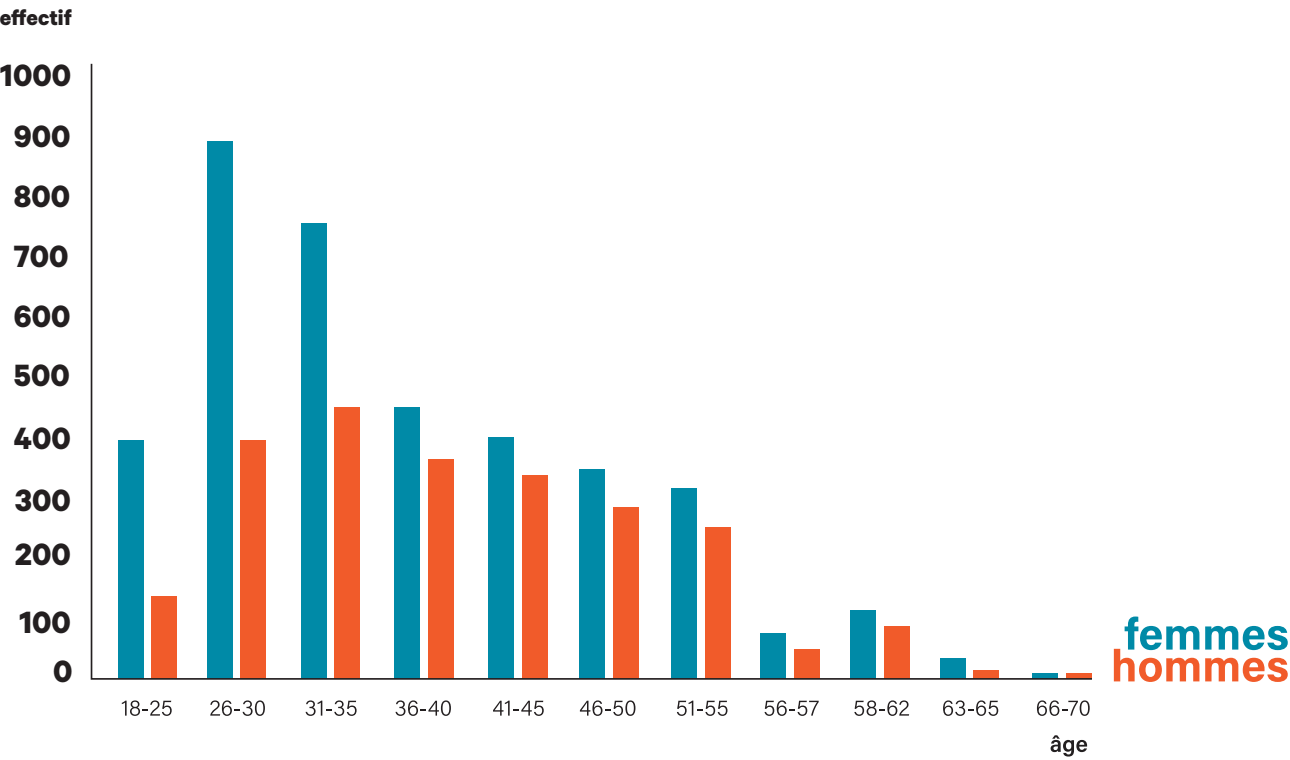


Assurés par classe d'âge

CPF



CPO



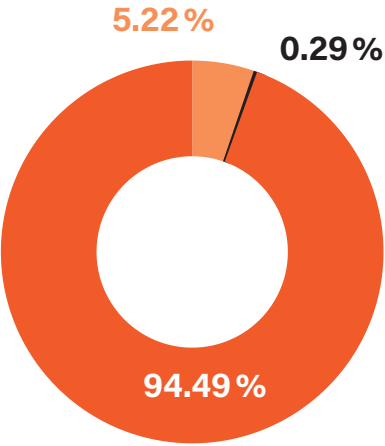


MOYENNE
D'ÂGE DES
ASSURÉS

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Femmes	48.0	37.3	42.4	42.4
Hommes	50.1	39.2	45.4	45.5
En moyenne	49.1	38.1	43.6	43.7

ASSURÉS
PAR
CATÉGORIE

- catégorie 1
- catégorie 2
- catégorie 3



CATÉGORIE 1 / Système de salaire progressif, âge de référence de retraite de 62 ans ou âge AVS en CPO. Le personnel de l'Etat, les enseignants, les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public soumis au système de traitement progressif, les assurés des institutions affiliées.

CATÉGORIE 2 / Système de salaire progressif, âge de référence de retraite 60 ans ou âge AVS diminué de 2 ans en CPO. Le personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale.

CATÉGORIE 3 / Système de salaire non progressif, âge de référence de retraite de 62 ans ou âge AVS en CPO. Les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public soumis au système de traitement forfaitaire ainsi que les Conseillers d'Etat nouvellement élus dès le 01.01.2015.

salaires,
prestations assurées

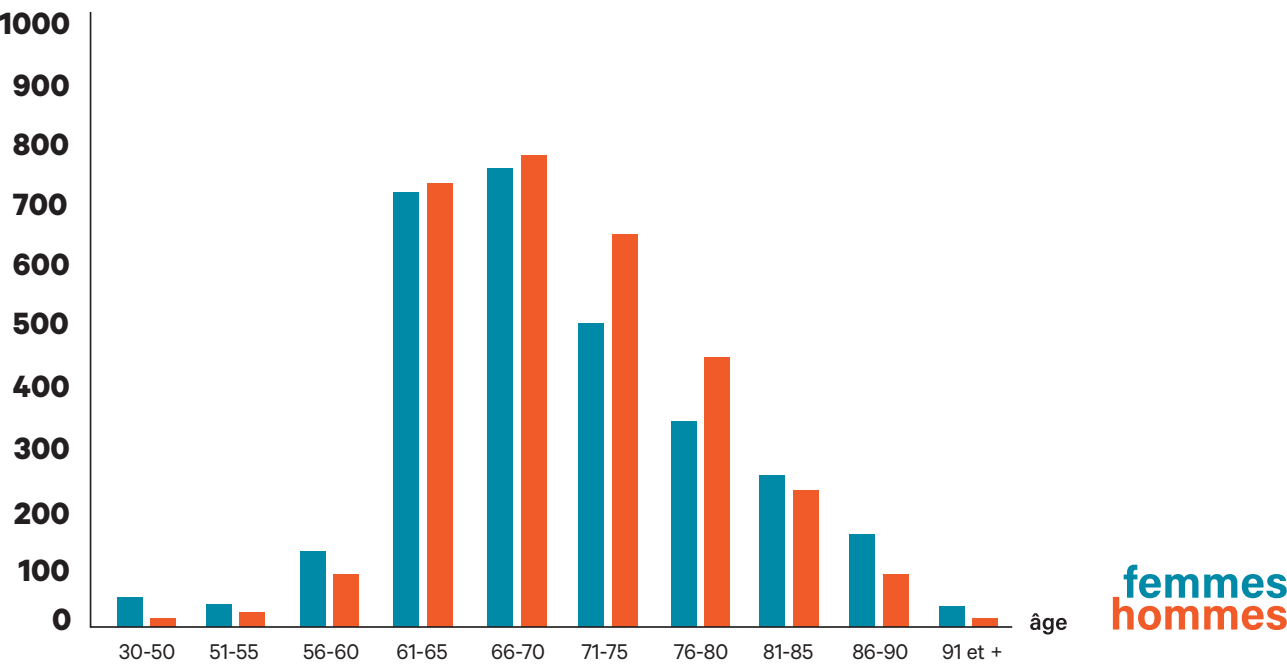
	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Salaires AVS au total	617'264'100	440'156'800	1'057'420'900	1'037'920'044
Salaires assurés au total	484'314'800	345'353'800	829'668'600	814'368'000
Salaire assuré moyen	75'900	57'200	66'600	66'800
En moyenne pour les femmes	63'600	50'700	56'800	56'700
En moyenne pour les hommes	89'700	66'800	79'800	80'200
Rentes de retraite projetées avec intérêts au total	225'308'000	184'250'300	409'558'300	458'768'300
En moyenne	35'300	30'300	32'900	37'600
En moyenne pour les femmes	29'800	27'100	28'300	32'500
En moyenne pour les hommes	41'500	35'600	38'900	44'400
Rentes de retraite projetées sans intérêts au total	198'760'800	152'899'100	351'659'900	352'512'000
En moyenne	31'100	25'100	28'200	28'944
En moyenne pour les femmes	26'000	19'300	22'400	24'424
En moyenne pour les hommes	36'900	25'700	32'100	34'913
Rente d'invalidité	291'204'200	207'529'900	498'734'100	490'013'300
En moyenne	45'600	34'100	40'000	40'200
En moyenne pour les femmes	38'300	30'500	34'200	34'100
En moyenne pour les hommes	53'900	40'100	47'900	48'200
Rentes de conjoint au total	133'998'000	105'311'100	239'309'100	258'573'000
En moyenne	21'000	17'300	19'200	21'200
En moyenne pour les femmes	17'700	15'400	16'500	17'900
En moyenne pour les hommes	24'700	20'400	22'800	25'500
Capital épargne au total	1'992'893'100	531'589'100	2'524'482'200	2'453'820'300
En moyenne	312'700	87'500	202'867	201'400
En moyenne pour les femmes	241'800	68'500	150'200	146'000
En moyenne pour les hommes	391'800	118'700	273'600	273'000

Les rentes d'invalidité sont définies en % du salaire assuré (60%). Elles suivent l'évolution positive (+1.8%) des salaires. La diminution de près de 10 % des rentes de retraite projetées est due en partie à la baisse des taux de conversion mais aussi à l'abaissement de 3 % à 1.5 % du taux utilisé dans la projection du capital jusqu'à l'âge de référence. Ces facteurs ont une incidence de même ordre sur l'évolution des rentes de conjoints assurées car ces dernières dépendent également du capital projeté.

BENEFICIAIRES DE RENTES

A la fin de l'exercice l'effectif s'est accru de près de 3.9 % (36 % en 2019) pour atteindre le nombre global de 6600 bénéficiaires. Pour la première année de son existence, la CPO dénombre 36 nouveaux rentiers (ainsi que 5 rentes d'enfants). Les données figurant ci-après, si non spécifié, se réfèrent principalement à la CPF qui rassemble 99.4 % des rentiers.

Pensionnés par classes d'âge

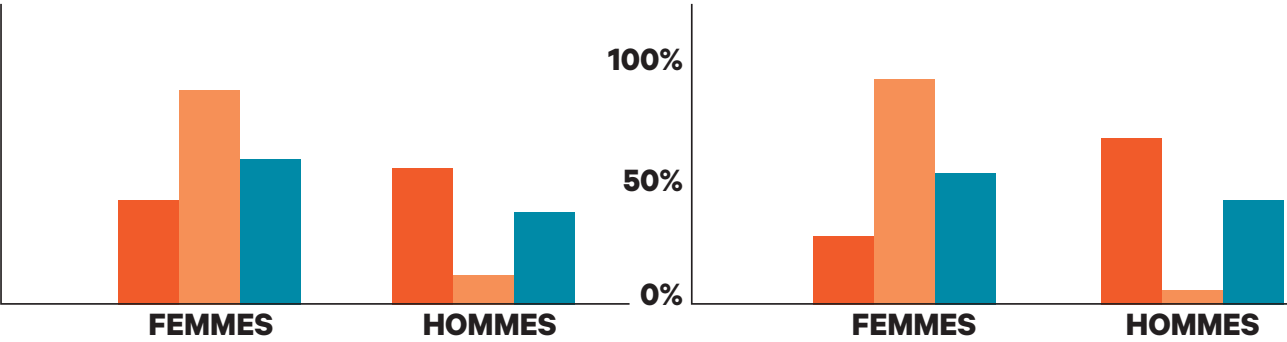


MOYENNE D'ÂGE DES PENSIONNÉS

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Femmes	70.9	61.2	70.9	70.7
Hommes	71.1	57.8	71.0	71.0
En moyenne	71.0	59.9	70.9	70.8

Le faible nombre de nouveaux rentiers en CPO n'influence les valeurs moyennes que de manière marginale.

BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE RENTE



rentes en valeurs annuelles

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Rentes de retraite	178'451'900	453'300	178'905'200	170'254'000
En moyenne	33'600	25'200	33'500	33'700
En moyenne pour les femmes	22'400	20'700	22'300	22'200
En moyenne pour les hommes	42'000	35'200	41'900	42'100
Rentes de conjoints	21'584'100	2'200	21'586'300	21'360'200
En moyenne	24'100	2'200	24'100	24'400
En moyenne pour les femmes	25'700		25'700	26'000
En moyenne pour les hommes	12'500	2'200	12'400	12'700
Rentes d'invalidité	4'996'200	75'200	5'071'400	5'503'900
En moyenne	25'300	24'200	25'300	26'000
En moyenne pour les femmes	23'200	19'000	23'200	23'800
En moyenne pour les hommes	28'600	26'800	28'600	29'700

AUTRES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

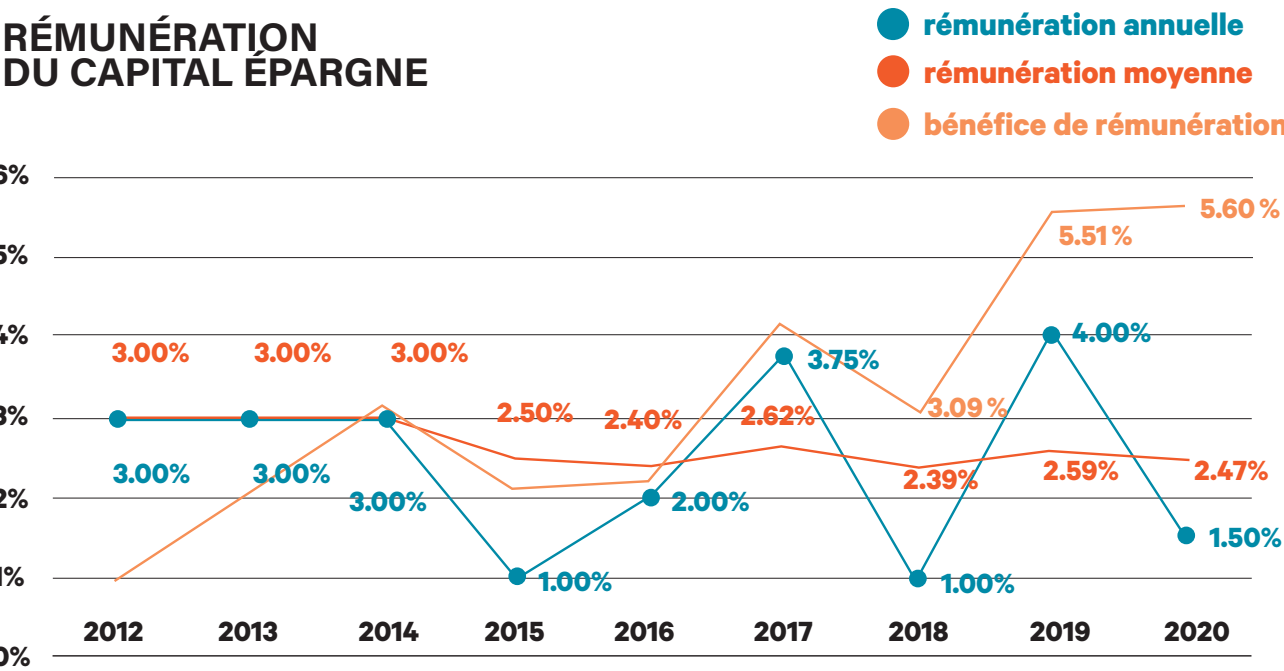
INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse du plan. Intérêt modélisé de 3.00% nécessaire à la réalisation de l'objectif de prévoyance supposant une revalorisation annuelle de 1% des échelles salariales. Dès 2017 l'intérêt rémunérateur nécessaire est passé à la valeur de 2.5%.

Données effectives	Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
2012	3.00%	1.50%
2013	3.00%	1.75%
2014	3.00%	1.75%
2015	1.00%	1.25%
2016	2.00%	1.00%
2017	3.75%	1.00%
2018	1.00%	1.00%
2019	4.00%	1.00%
2020	1.50%	1.00%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite. En conformité à la jurisprudence fédérale, dès 2016, le taux d'intérêt appliqué pour les situations de retraite et sortie au 31 décembre correspond à l'intérêt attribué pour l'année en cours.

RÉMUNÉRATION DU CAPITAL ÉPARGNE



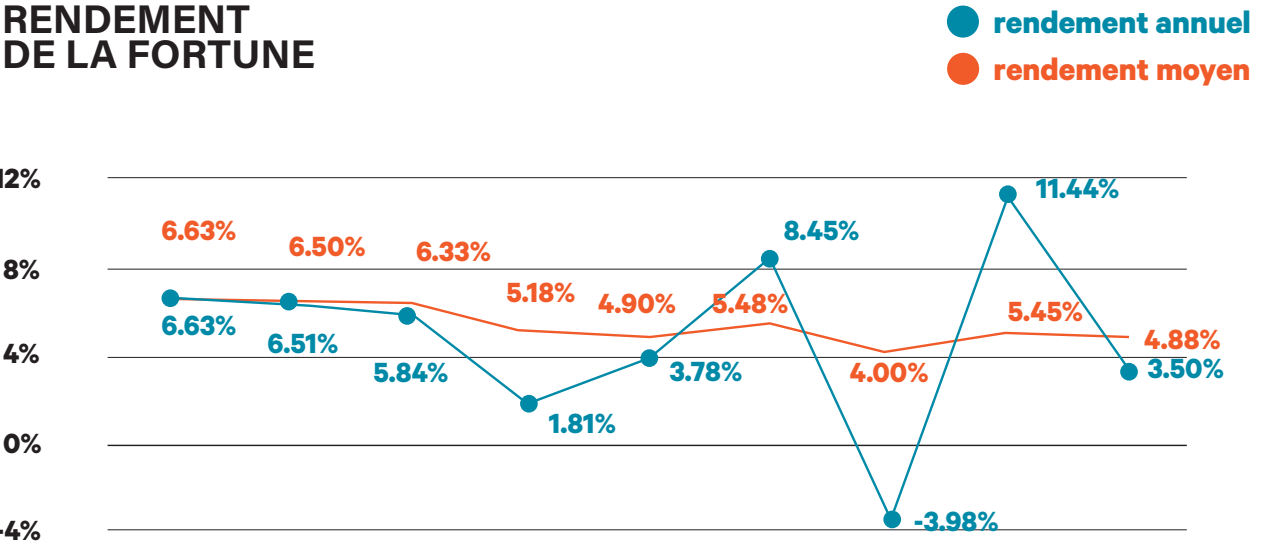
Le bénéfice de rémunération représente la différence entre l'intérêt qui aurait dû être crédité sur les capitaux épargne tenant compte de l'adaptation au renchérissement effective des bases salariales (qui est nulle depuis 2012 – pas d'indexation de l'échelle des traitements en phase d'absence de renchérissement) en regard des hypothèses retenues pour l'objectif de prestation souhaité (soit 47% du salaire AVS). Une valeur positive - à fin 2020 de 5.6% - en moyenne géométrique - signifie que les intérêts rémunératoires effectivement attribués depuis 2012 représentent une certaine réserve pour atteindre l'objectif de prestations réglementaires.

RENDEMENT DE LA FORTUNE

Hypothèse. Rendement attendu évalué dès 2012 à 4.00, dès 2017 à 3.25%

Données effectives	Annuel	En moyenne géométrique
2012	6.63%	6.63%
2013	6.51%	6.57%
2014	5.84%	6.32%
2015	1.81%	5.17%
2016	3.78%	4.90%
2017	8.45%	5.48%
2018	-3.38%	4.16%
2019	11.44%	5.04%
2020	3.50%	4.88%

RENDEMENT DE LA FORTUNE



Renchérissement et évolution des salaires

Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées au plan de prévoyance (en primauté des cotisations, introduit au 1er janvier 2012) avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

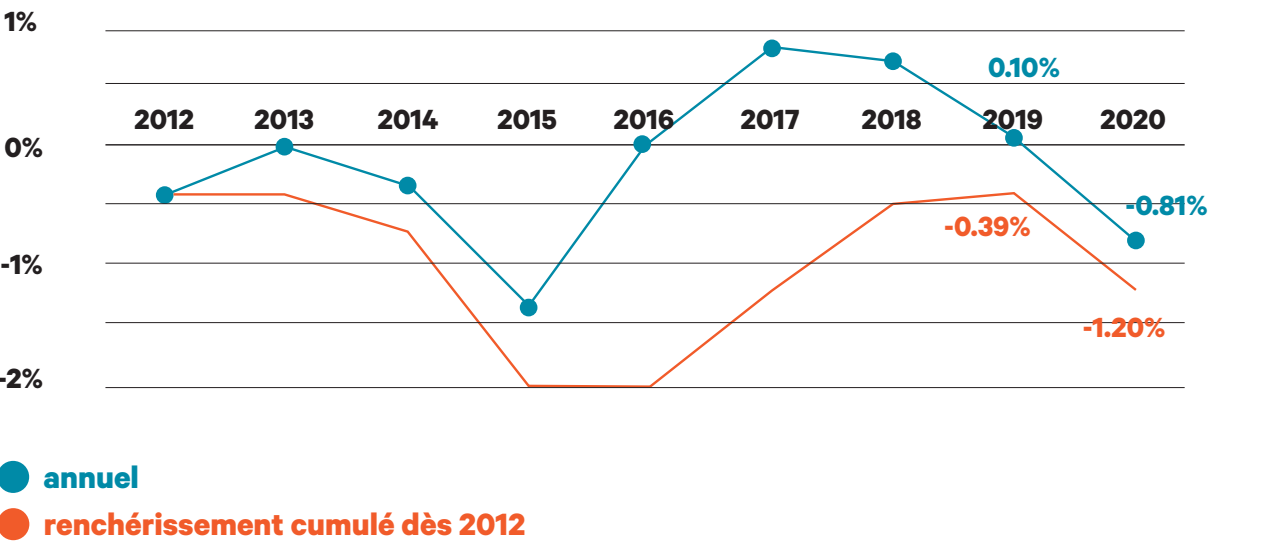
ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012).

Hypothèse (dès 2012)	Inflation = 1%	Adaptation salariale = 1%		Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1%
Données effectives (*)	Inflation	Inflation cumulée	Indexation des salaires	
Au 31.12.2012	-0.4%	-0.4%	0.0%	1.00%
Au 31.12.2013	0.0%	-0.4%	0.0%	2.01%
Au 31.12.2014	-0.3%	-0.7%	0.0%	3.03%
Au 31.12.2015	-1.3%	-2.0%	0.0%	4.06%
Au 31.12.2016	0.0%	-2.0%	0.0%	5.10%
Au 31.12.2017	0.8%	-1.2%	0.0%	6.15%
Au 31.12.2018	0.7%	-0.5%	0.0%	7.21%
Au 31.12.2019	0.1%	-0.4%	0.0%	8.29%
Au 31.12.2020	-0.8%	-1.2%	0.0%	9.37%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100, référence indice fin 2011 = 99.3%

RENCHÉRISSEMENT DÈS 2012

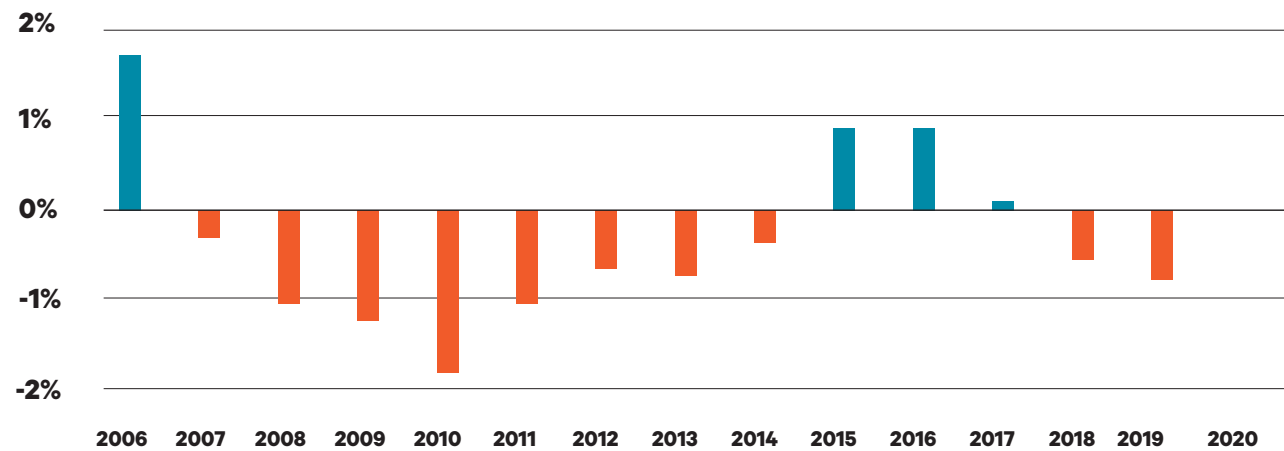


Renchérissement et indexation des rentes

Selon la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (article 36 LIEP - entré en vigueur au 1.1.2007 et applicable pour une durée de 5 ans) les rentes ne pouvaient être indexées si le renchérissement annuel était de moins de 2% et sur la durée inférieure à 6%.

RENCHÉRISSEMENT EN 2020 DEPUIS L'ANNÉE DE LA RETRAITE

(SOURCE IPC 2005)



(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2005=100

A compter de 2012, l'adaptation des rentes au renchérissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire qui doit en priorité tenir compte des capacités financières de la Caisse. En décembre 2014, une allocation unique de 2.66% de la rente annuelle a été allouée. Au vu de l'évolution du renchérissement aucune indexation des rentes n'a eu lieu depuis.

D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.

placement de la fortune

2020 dans le rétroviseur

Extrait du rapport sur l'année 2020 de la BCVs

Le souvenir de l'année 2020 marquera probablement nos esprits pour longtemps. Le monde dans son ensemble a été bousculé, de l'Asie aux Etats-Unis, en passant par l'Europe. La crise a dans un premier temps touché tous les secteurs de l'économie et affecté toutes les classes de la population. L'ampleur et la vitesse de la contraction de l'économie, mais également de la reprise qui s'en suit sont sans précédent. La crise du Coronavirus est historique et aucun indicateur financier n'aurait pu l'anticiper.

Le calme avant la tempête

Le début d'année, avant février, était une période encore calme. Alors que l'économie mondiale se redresse depuis 2019, les mois de janvier et février sont globalement positifs pour les marchés des actions, progressant de près de 3%. Durant cette période, la Chine vit les prémices de la pandémie. Le gouvernement ne communique qu'au compte-gouttes sur la situation intérieure et les marchés financiers ne s'en préoccupent que peu.

Tout s'arrête

Le virus s'étend hors de la Chine. L'annonce à fin février, le 28 pour être exact, du confinement de deux régions au Nord de l'Italie marque un changement de paradigme pour les marchés financiers. Rapidement, les Etats en Europe vont suivre et imposer des mesures de confinement fortes face à ce nouvel intrus. En réponse, les indices boursiers pointent au rouge et s'enfoncent de près de 30% à fin mars. Durant certaines journées de fin mars, les opérations sur les bourses sont suspendues momentanément afin de freiner la chute des cours. En quête de sécurité, les investisseurs internationaux se bousculent sur les Bons du Trésor US, dont le rendement passe de 2% à moins de 0.5% pour les échéances à 10 ans, un niveau historiquement bas. En Suisse, les taux baisseront jusqu'à -1.02% au mois de mars.

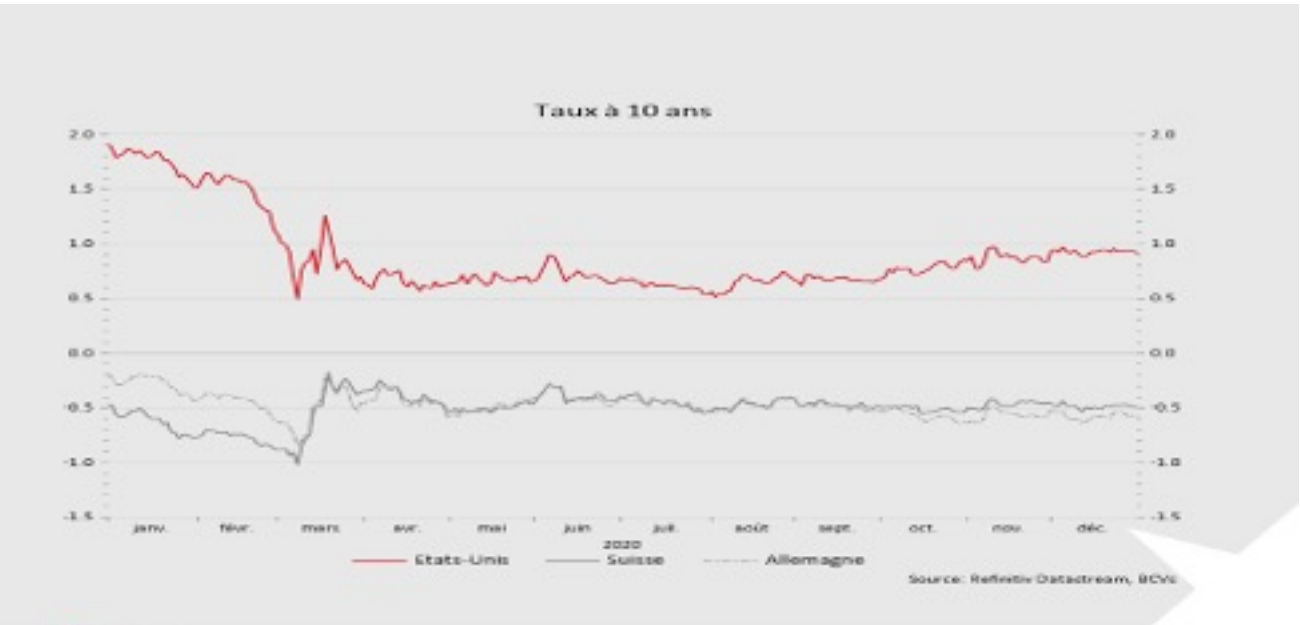
On respire

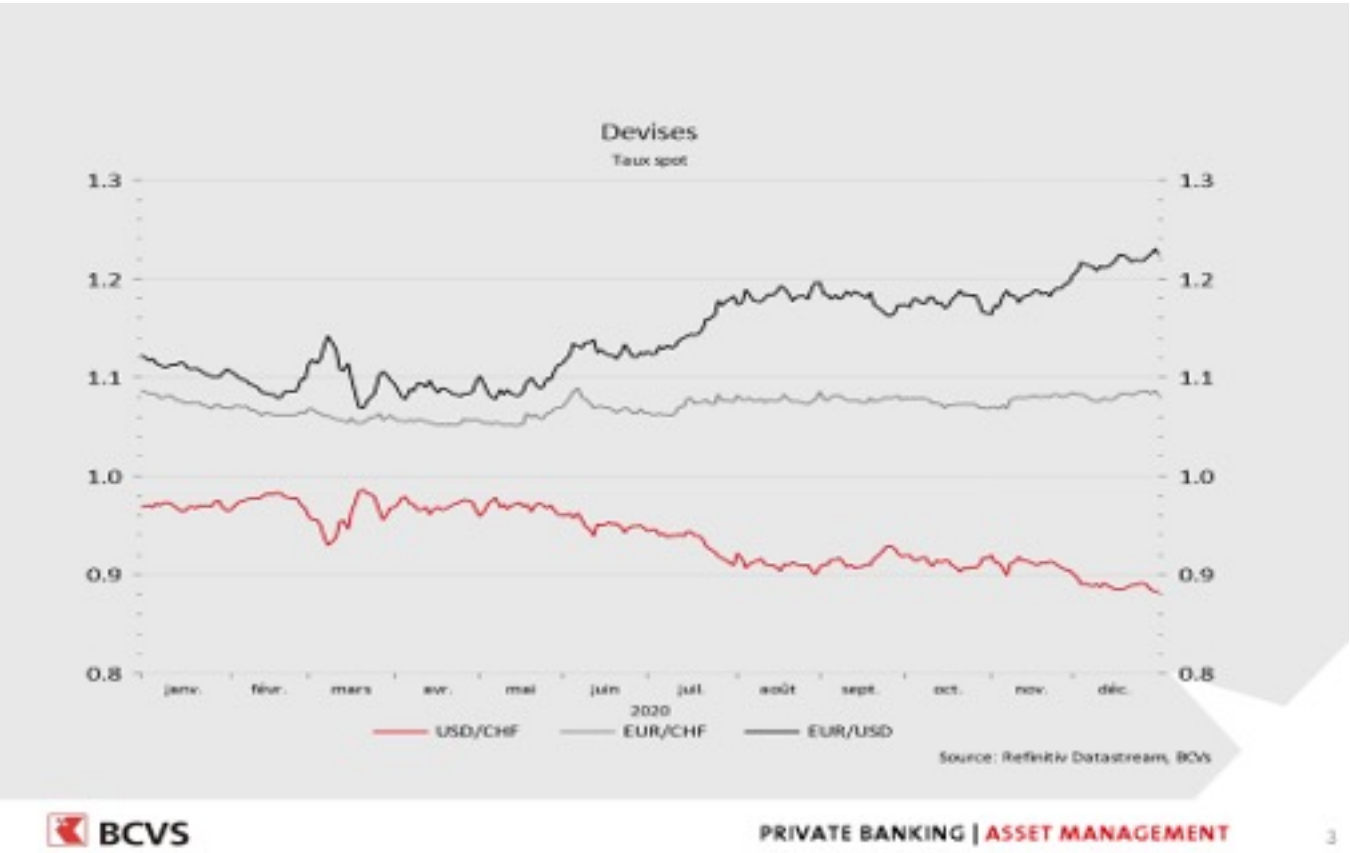
Avril et mai marquent l'entame d'une période de reprise. En effet, les mesures de confinement portent leurs fruits. Le contrôle de la situation sanitaire permet la réouverture de l'économie, les chaînes de production repartent. Grâce aux mesures exceptionnelles des gouvernements (prêts Covid et chômage partiel) ainsi qu'aux interventions fortes et coordonnées des Banques centrales (injections de liquidités et baisses de taux), les marchés financiers parviendront à se redresser durant cette période. Au total, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que les mesures de soutien totalisent, suivant les pays, jusqu'à 40% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Entre suspens et espoirs

Le dernier trimestre se place sous le spectre et le suspens de l'élection américaine, un combat acharné entre Donald Trump et Joe Biden. Les scores serrés prolongent l'attente du résultat final, pour finalement pencher en faveur de Joe Biden. Quelques jours plus tard, Pfizer, en collaboration avec BioNtech, annonce les résultats prometteurs d'un vaccin en 3^e phase de développement, avec un taux d'efficacité très élevé. Ces nouvelles constituent des détonateurs qui font exploser les bourses. Les actions mondiales, qui étaient remontées proche des niveaux antérieurs à la crise, vont alors progresser de plus de 10% durant le mois de novembre. Les marchés interprètent positivement ces deux nouvelles majeures. L'issue de l'élection aux USA amènera de la prévisibilité dans la politique extérieure mondiale. L'espoir de la découverte d'un vaccin devrait permettre le retour à une vie normale. Dans ce contexte euphorique, les secteurs délaissés jusqu'alors (Energie et Finance) remontent à vive allure. Les performances forment un miroir presque parfait, renversant gagnants et perdants. A noter l'exception du secteur de la Technologie, qui avait bien performé avant le mois de novembre et qui reste prisé par les investisseurs.

Les mesures de confinement du dernier trimestre n'effraient pas les marchés financiers. Ceux-ci clôturent sur une bonne note, aussi bien pour les actions mondiales que l'immobilier suisse coté affichant des performances positives. En détenant un portefeuille diversifié tout en évitant la panique, le bilan est également positif pour l'investisseur.





commentaires de placement par classes d'actifs pour le consolidé CPVAL

Liquidités et placements à court terme

Les résultats de cette classe d'actifs ont été impactés d'une part par le repli important du USD contre CHF (-8,5%) et d'autre part par les intérêts négatifs pratiqués par les banques sur les comptes en CHF et partiellement en Euro de CPVAL. Le montant payé en 2020 à titre d'intérêts négatifs suite aux décisions de la BNS s'est élevé à CHF 1'182'000.– malgré une franchise de CHF 30 mios obtenue par la Caisse auprès de son principal dépositaire. Ce montant représente le double du montant payé en 2019. L'explication résulte essentiellement des importantes liquidités reçues en 2020 par l'Etat du Valais et les institutions affiliées suite à la réforme structurelle de la Caisse. Globalement le résultat final 2020 aura été de -0,58% contre -0,77% pour l'indice de référence.

Obligations CHF

Les obligations en CHF ont sous-performé leur indice de référence de 0,41% et affichent une performance absolue de 0,70%, ceci malgré des rendements négatifs sur presque toute la courbe des taux. Dans ce contexte de repli des taux d'intérêt, malgré une duration

de portefeuille plus faible, CPVAL a quand même réussi à dégager une performance positive de par la diversification de ses investissements. Les taux de la Confédération à 10 ans sont passés de -0,2% en début d'année à -0,60% à fin décembre.

Dans l'environnement actuel de très faible rendement, l'efficacité des obligations suisses comme actifs stabilisateurs en cas de stress financier est probablement inférieure à la mesure historique, d'où une exposition très faible de la Caisse dans cette classe d'actifs (3,5% de la fortune) qui a encore été réduite courant 2020 pour atteindre à fin décembre CHF 222 mios.

Obligations en monnaies étrangères

Quatre segments stratégiques composent aujourd'hui le portefeuille pour une fortune de CHF 456 mios. La pondération stratégique des obligations gouvernementales mondiales non couvertes représente 20% de la classe d'actifs et les couvertes en CHF, un autre 20%. La pondération des obligations de pays émergents libellées en devises locales représente 20% du portefeuille et les obligations émergentes libellées en devises fortes (couvertes en CHF), 40%. Aujourd'hui, les attentes de performances pour les obligations gouvernementales (le benchmark) demeurent proches de zéro si bien qu'à 10 ans, il ne faut pas attendre de ce segment une contribution positive à la performance de la caisse. La dette émergente est une des rares options pour collecter des rendements récurrents plus importants. Cette collecte de rendement est théoriquement liée à une volatilité des performances plus importante. Cette volatilité a clairement été observée cette année. La dette de pays émergents émise en devises fortes a, par exemple, subi une forte baisse à la fin du premier trimestre (-14%) mais à fin 2020 affiche une performance sur douze mois de 3,3%, supérieure à la progression des obligations de la Confédération par exemple. Les obligations émergentes émises en monnaies locales ont également continué leur rattrapage en fin d'année. Par ailleurs, ce réajustement a également permis de réduire de façon substantielle les coûts de près de 0,30% par année, soit environ CHF 1,4 mios par an.

Cette structure, couplée à un mécanisme de rebalancement annuel, permet de garder les caractéristiques d'un portefeuille obligataire pouvant servir de contre balancier en cas de coup dur dans la partie investie en actions.

2020 aura été difficile pour cette politique puisque le résultat de 1,33% ne parvient pas à dépasser les 4,41% réalisés par l'indice.

Obligations convertibles

Cette classe d'actif a parfaitement tenu son rôle de diversification et a été la classe d'actifs qui a le mieux rémunéré en 2020; en effet, avec une performance de 16,7%, elle a contribué efficacement à la

tactique suivie par la Commission de placement. Le portefeuille se concentre sur 4 fonds complémentaires et performants totalisant à eux quatre CHF 91 mios.

Prêt à l'employeur

Le prêt à l'employeur a rapporté 3% en 2020, soit environ 0,5% de moins que le reste du portefeuille global de la Caisse. Il représente au 31 décembre 32,7% de la fortune de la Caisse suite au financement effectué par l'Etat du Valais courant 2020 avec valeur 1^{er} janvier 2020. Nous vous renvoyons ici au chiffre 6.8 de l'annexe des comptes pour de plus amples informations sur ces prêts. Leur rôle reste toujours très important dans l'approche globale de la gestion de CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

Actions suisses

Très bon comportement de cette classe d'actifs compte tenu de la situation particulière vécue en 2020. En absolu le résultat obtenu a été de 4,8% et en relatif, ce résultat dépasse celui de l'indice de référence (3,8%). Il s'explique principalement par le bon comportement des petites et moyennes capitalisations qui représentent environ 15% de l'indice et quasiment 20% du portefeuille Actions CH de CPVAL. Les actions locales, en revanche, ont pesé sur le résultat global (-4% pour la BGVs et -44% pour BVZ).

Actions étrangères

Cette classe d'actifs a également bien performé en 2020. La tactique mise en place reste intéressante et consiste à attribuer une pondération constante à chaque région pour pouvoir bénéficier du «bonus de rééquilibrage». Une allocation avec une moindre exposition aux actions américaines au bénéfice des autres régions permet une meilleure diversification du portefeuille et une réduction du risque de surévaluation. En termes de caractéristiques globales, le rendement du dividende et la performance attendue d'une telle allocation sont supérieurs à l'indice mondial alors que les mesures de risques sont presque similaires.

Les résultats 2020 se sont soldés par une plus-value de 5,2% contre un indice à 6,3%. Une moins grande exposition aux USA que l'indice au profit des marchés européens et émergents explique pourquoi le résultat du portefeuille s'est terminé en léger retrait vis-à-vis de celui de l'indice.

Investissements alternatifs

La classe d'actif enregistre une performance positive de 2,73% pour une exposition totale de 3,6%, soit CHF 228 mios. Cette classe présente une diversification sur trois types d'investissements tels que les senior loans, les obligations de type catastrophe et l'infrastructure. En comparaison avec l'indice de référence, le portefeuille a réalisé une surperformance de 0,15%.

Hypothèques

Cette classe d'actif, dont la performance 2020 a été de 1,82%, est en voie de liquidation. Un dossier a été remboursé en 2020. Deux dossiers sont encore en cours pour un engagement total de CHF 1,9 mios. Depuis le début des procédures pénales liées à la fondation Hypotheka, l'affaire a évolué de manière positive pour notre Institution dont les dossiers encore en cours font l'objet d'une convention avec les débiteurs et sans perte pour CPVAL.

Immobilier direct

Cette classe d'actif a terminé l'année avec un bon résultat compte tenu de l'importance de nos projets en construction (15% de la partie directe) qui ne rapporte rien. La rentabilité du parc en exploitation a été de 4,35%, ceci en tenant compte d'un taux de vacances de plus en plus important sur certains immeubles. Le résultat global a été de 3,52%. Ce résultat a essentiellement été obtenu grâce aux mesures de gestion efficaces mises en place et axées sur du long terme. L'exposition en Immobilier direct, essentiellement concentrée sur le Valais, représente à fin décembre 2020 CHF 345 mios. Cette classe d'actif représente le 41% de l'ensemble de l'exposition immobilière suisse de CPVAL.

Immobilier suisse fondation

Cette classe d'actif, représentant 4,1% de la fortune de CPVAL (CHF 263 mios) et 32% de l'ensemble de l'exposition immobilière suisse de la Caisse, a réalisé une performance positive de 4,93%.

Immobilier suisse fonds

Le consolidé de cette classe d'actifs représente 3,5% de la fortune CPVAL et 27% de l'ensemble de l'exposition immobilière suisse de la Caisse. Cette classe d'actifs a réalisé une performance de 4,8%, toutefois inférieure à celle de l'indice (5,7%). Les agios des fonds immobiliers ont poursuivi leurs hausses et terminent l'année sur des niveaux de 40%!

De manière générale, le portefeuille de CPVAL présente un profil de risque plus défensif par rapport à son indice tout en ayant pu par le passé profiter du potentiel du marché. En effet, sur un historique de 6 ans, le portefeuille affiche une performance annualisée supérieure (7,8% vs 7,3%) pour un risque moindre (6,13% vs 8,49%) par rapport à son indice de référence.

Immobilier étranger

Cette classe d'actifs, représentant 4% de la fortune de CPVAL, a réalisé une performance absolue de -1%, expliquée par un effet taux de change défavorable. Sans ce dernier, le rendement réalisé aurait avoisiné les 4%.

Matières premières

Cette classe d'actifs n'est aujourd'hui constituée que de deux investissements pour une exposition globale de CHF 90 mios, soit 1,4% de la fortune totale de la Caisse. Les résultats 2020 enregistrés ont été positifs (1,8%) et excellents vis-à-vis de leur référence (-8,1%).



Conclusion

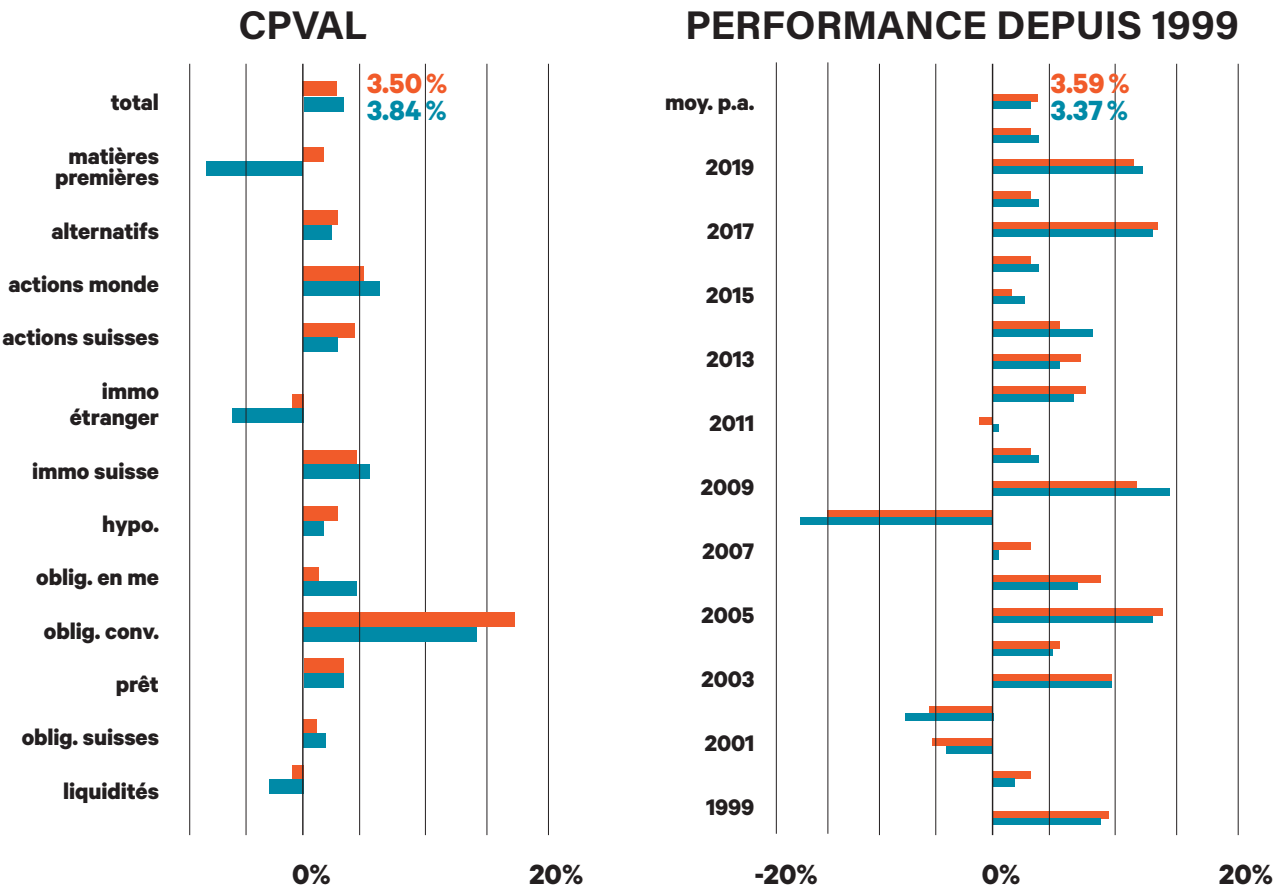
Globalement, CPVAL aura réalisé une année en ligne avec ses objectifs. La performance de ces derniers mois a permis à la fortune de croître en 2020, puisqu'elle progresse de 3,5% sur l'année. Pour rappel, au plus bas de la crise, le portefeuille perdait 6,2%. Le rebalancement partiel mise en œuvre au mois d'avril a été réalisé à bon escient puisqu'il a permis de déployer un peu plus les avoirs de la caisse en actions ainsi que dans la dette des pays émergents à des niveaux proches de leurs plus bas. Le portefeuille affiche un retard de 0,34% par rapport à l'indice de référence, principalement expliqué par les coûts de gestion.

Comparé aux autres principales Caisses, ce résultat situe CPVAL légèrement en-dessous de la moyenne des résultats des Caisses de pensions de droit public suisses en 2020.

Nous vous présentons également ci-après les résultats des Caisses fermée et ouverte suite à leur première année d'existence. Il est à relever que le Conseil d'administration de CPVAL a souhaité que ces deux gestions soient le plus proches possible en termes de résultat/risque.

PERFORMANCE AU 31.12.20

● indice
● portefeuille



charte d'investissement responsable et engagements ESG

La stratégie durable appliquée au portefeuille de CPVAL a pour vocation de rechercher de véritables contributions positives qu'elles soient environnementales, sociales ou de bonne gouvernance tout en assurant le devoir fiduciaire de l'institution.

CPVAL opte d'agir en tant qu'investisseur durable en exerçant ses votes en Suisse et à l'étranger et, avec l'aide d'un prestataire de renom, en engageant le dialogue avec les plus grandes entreprises mondiales pour les inciter à réduire leurs externalités négatives et améliorer leurs impacts positifs sur la planète et sa population.

CPVAL a notamment la conviction qu'une démarche d'engagement démontre plus d'efficacité et a plus de retombées positives que les démarches à filtres négatifs excluant certains secteurs ou entreprises du portefeuille. Les exclusions réduisent toute possibilité d'influencer le comportement de ces entreprises en abandonnant le droit de vote à d'autres actionnaires n'intégrant pas nécessairement de valeurs environnementales ou sociales dans leurs réflexions d'actionnaires. L'exclusion de certains secteurs n'a

d'ailleurs pas démontré dans la durée de véritables répercussions sur le coût du capital des sociétés exclues, le lien entre performance future et durabilité étant loin d'être évident.

Dans ce cadre, CPVAL préfère rejoindre l'initiative internationale «*Climate Action 100+*» qui pousse les 100 plus grandes entreprises qui émettent le plus de gaz à effet de serre à prendre des actions concrètes en faveur du climat, plutôt que de se désinvestir de ces titres et ne plus pouvoir influencer positivement ces entreprises. En rejoignant le pool d'engagement d'un prestataire de renom dans le domaine, CPVAL est partie prenante de différentes initiatives aidant la résolution de problématiques sociales, environnementales ou de bonne gouvernance.

A ce stade, CPVAL exerce son droit de vote pour les actions suisses qu'elle détient en direct. Pour les titres détenus par le biais de fonds, une cartographie des principes de vote des différents gérants a été élaborée, les plus grands véhicules indicels en portefeuille votant d'ores et déjà selon les principes bien identifiés. Dans ces derniers, les exclusions en place sont celles recommandées par l'Association suisse des investisseurs responsables (ASIR).

CPVAL évite les fonds ciblant certaines thématiques durables qui sont sujettes à des effets de mode et les fonds dits «*Best in Class*» dont l'efficacité financière et les répercussions environnementales et sociales ne sont pas démontrées.

Les principaux thèmes ESG dans lesquels CPVAL a participé en 2020 sont consultables sur le site de la Caisse sous la rubrique Investissements/ESG.



ACTIF (en CHF)

		CPF 2020	CPO 2020
	annexe		
Placements	6.4	5'499'260'145.63	913'503'778.44
Liquidités et placements à court terme		249'813'834.56	82'082'886.22
Créances à court terme	7.1	27'519'467.35	7'181'601.25
Prêt à l'Etat du Valais		1'803'422'734.00	280'851'784.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		260'191'247.40	52'062'605.61
Obligations de débiteurs étrangers		389'208'713.51	66'422'664.36
Actions de sociétés suisses		749'269'282.57	123'326'997.93
Actions de sociétés étrangères		784'431'205.34	128'736'780.15
Immeubles et fonds immobiliers suisses		739'941'263.09	93'427'345.39
Fonds immobiliers étrangers		223'493'457.43	32'096'757.18
Placements non-traditionnels		192'648'762.34	35'119'818.25
Prêts hypothécaires		1'886'513.59	0.00
Matières premières		77'433'664.45	12'194'538.10
Compte de régularisation actif	7.1	2'959'012.35	259'594.91
TOTAL DE L'ACTIF		5'502'219'157.98	913'763'373.35

PASSIF (en CHF)

		CPF 2020	CPO 2020
	annexe		
Dettes		5'934'459.15	6'093'050.09
Prestations de libre passage et rentes		3'932'947.25	5'671'870.67
Autres dettes	7.2	2'001'511.90	421'179.42
Compte de régularisation passif	7.3	3'813'273.51	354'993.68
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		5'492'886'571.00	785'710'610.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	2'019'180'182.00	531'772'890.00
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	2'930'657'196.00	10'329'611.00
Provisions techniques	5.5	543'049'193.00	243'608'109.00
Part en répartition autorisée	5.8	-453'215'145.68	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	452'800'000.00	121'604'719.58
TOTAL DU PASSIF		5'502'219'157.98	913'763'373.35

CPVAL 2020	CPVAL 2019
6'412'763'924.07	4'625'217'569.03
331'896'720.78	205'499'079.36
34'701'068.60	30'162'891.44
2'084'274'518.00	762'734'400.00
312'253'853.01	302'052'519.26
455'631'377.87	444'273'899.70
872'596'280.50	756'310'063.03
913'167'985.49	796'003'039.51
833'368'608.48	772'074'203.19
255'590'214.61	238'058'593.19
227'768'580.59	224'515'092.25
1'886'513.59	4'731'513.59
89'628'202.55	88'802'274.51
3'218'607.26	2'338'057.82
6'415'982'531.33	4'627'555'626.85

CPVAL 2020	CPVAL 2019
12'027'509.24	13'192'648.31
9'604'817.92	11'801'687.56
2'422'691.32	1'390'960.75
4'168'267.19	3'560'013.61
0.00	1'000'000.00
6'278'597'181.00	5'548'008'000.00
2'550'953'072.00	2'481'839'000.00
2'940'986'807.00	2'824'817'000.00
786'657'302.00	241'352'000.00
-453'215'145.68	-1'400'005'035.07
574'404'719.58	461'800'000.00
6'415'982'531.33	4'627'555'626.85



compte
d'explo-
tation au
31.12.2020

(en CHF)		CPF 2020	CPO 2020
annexe			
Cotisations, apports ordinaires et autres		1'320'974'788.25	484'003'339.45
Cotisations des salariés		51'361'682.50	36'333'128.60
Cotisations de l'employeur		87'487'811.70	47'238'467.80
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	11'934'432.40	150'087.75
Primes uniques et rachats	7.4	6'909'827.65	2'698'121.60
Financement pour réforme	6.8	1'163'281'034.00	397'583'533.70
Prestations d'entrée		3'273'250.35	51'763'559.82
Apports de libre passage		1'656'503.55	51'337'162.82
Remboursement propriété du logement / divorce		1'616'746.80	426'397.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1'324'248'038.60	535'766'899.27
Prestations réglementaires		-234'774'107.05	-1'333'486.90
Rentes de vieillesse	7.5	-174'150'588.90	-216'962.45
Rentes de survivants		-21'296'258.90	-1'514.00
Rentes d'invalidité		-4'655'037.35	-32'984.75
Autres prestations réglementaires	7.6	-19'595'355.70	-160'339.35
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-15'076'866.20	-921'686.35
Prestations extra-réglementaires		0.00	0.00
Prestations de sortie		-20'217'999.64	-26'877'675.83
Prestations de libre passage en cas de sortie		-15'745'358.09	-22'926'222.58
Versements anticipés propriété du logement / divorce	7.7	-4'472'641.55	-3'951'453.25
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-254'992'106.69	-28'211'162.73
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-385'536'253.40	-343'496'199.40
Capitaux de prévoyance des assurés actifs		77'079'819.60	-109'288'155.45
Capitaux de prévoyance des rentiers		-105'840'196.00	-10'329'611.00
Provision "longévité"		-15'365'278.00	-2'759'510.00
Provision "taux technique"		0.00	0.00
Provision "maintien du taux de conversion"		22'504'751.00	-373'894.00
Provision "garanties 2012"		2'790'507.00	0.00
Provision "compensations 2020"		-275'549'537.00	-201'072'341.00
Provision "adaptation des prestations actifs"		-50'480'000.00	-13'290'000.00
Provision "adaptation des prestations rentiers"		-11'670'000.00	-40'000.00
Rémunération du capital épargne		-29'006'320.00	-6'342'687.95
Provision "indexation des rentes"		0.00	0.00

CPVAL 2020	CPVAL 2019
1'804'978'127.70	228'591'761.36
87'694'811.10	80'588'936.40
134'726'279.50	122'628'281.90
12'084'520.15	14'157'500.50
9'607'949.25	11'217'042.56
1'560'864'567.70	0.00
55'036'810.17	53'513'374.07
52'993'666.37	49'614'997.65
2'043'143.80	3'898'376.42
1'860'014'937.87	282'105'135.43
-236'107'593.95	-229'108'015.35
-174'367'551.35	-166'167'587.30
-21'297'772.90	-21'063'837.10
-4'688'022.10	-5'203'401.50
-19'755'695.05	-19'759'731.95
-15'998'552.55	-16'913'457.50
0.00	0.00
-47'095'675.47	-52'323'035.43
-38'671'580.67	-42'196'940.73
-8'424'094.80	-10'126'094.70
-283'203'269.42	-281'431'050.78
-729'032'452.80	-225'147'679.45
-32'208'335.85	-1'206'312.95
-116'169'807.00	-220'741'543.40
-18'124'788.00	-17'769'000.00
0.00	186'733'000.00
22'130'857.00	-86'554'000.00
2'790'507.00	3'541'000.00
-476'621'878.00	0.00
-63'770'000.00	
-11'710'000.00	
-35'349'007.95	-89'150'823.10
0.00	



(en CHF)

		CPF 2020	CPO 2020
	annexe		
Charges d'assurance		-564'100.05	-297'592.65
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-564'100.05	-297'592.65
Résultat net de l'activité d'assurance		683'155'578.46	163'761'944.49
Résultat net des placements	6.7	181'190'323.51	33'180'317.43
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		-944'195.22	324'904.70
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		67'064'684.85	15'735'269.72
Obligations de débiteurs étrangers		5'671'538.41	774'892.36
Actions de sociétés suisses		33'739'120.67	6'313'507.44
Actions de sociétés étrangères		43'834'920.01	6'673'399.87
Immeubles et fonds immobiliers suisses		41'303'776.33	4'090'448.26
Fonds immobiliers étrangers		-1'211'304.96	348'021.57
Placements non-traditionnels		6'084'850.90	1'077'044.01
Créances en titres hypothécaires		46'409.68	0.00
Matières premières		1'949'797.19	311'408.10
Frais d'administration de la fortune		-16'867'329.35	-2'527'506.22
Rétrocessions de commissions sur produits de placements		518'055.00	58'927.62
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		1'000'000.00	0.00
Autres produits		0.00	0.00
Frais d'administration	7.8	-2'336'276.58	-557'278.34
Coûts de l'administration générale		-2'107'836.78	-497'918.39
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-208'303.90	-52'075.95
Emoluments de l'autorité de surveillance		-20'135.90	-7'284.00
Excédent des produits (+) / charges (-) ava constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		863'009'625.39	196'384'983.58
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		9'000'000.00	-121'604'719.58
EXCEDENT DES PRODUITS (+) / CHARGES (-)		872'009'625.39	74'780'264.00

CPVAL 2020	CPVAL 2019
-861'692.70	-865'662.65
-861'692.70	-865'662.65
846'917'522.95	-225'339'257.45
214'370'640.94	475'015'315.79
-619'290.52	-2'095'563.19
82'799'954.57	41'108'608.67
6'446'430.77	35'891'697.85
40'052'628.11	182'418'235.56
50'508'319.88	147'950'517.36
45'394'224.59	53'203'534.68
-863'283.39	17'797'997.99
7'161'894.91	8'601'882.10
46'409.68	80'598.57
2'261'205.29	7'420'972.62
-19'394'835.57	-17'945'154.22
576'982.62	581'987.80
1'000'000.00	-1'000'000.00
0.00	0.00
-2'893'554.92	-2'815'097.92
-2'605'755.17	-2'508'770.17
0.00	0.00
0.00	0.00
-260'379.85	-286'131.95
-27'419.90	-20'195.80
1'059'394'608.97	245'860'960.42
-112'604'719.58	-245'800'000.00
946'789'889.39	60'960.42

compte
d'explo-
tation au
31.12.2020



annexe
aux comptes

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

CPVAL est une institution indépendante de droit public commune constituée par loi du Grand Conseil du canton du Valais du 14 décembre 2018 (LCPVAL).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat du Valais ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, CPVAL gère deux Caisses de prévoyance internes (CP), l'une fermée pour les personnes déjà assurées à CPVAL au 31 décembre 2011 ainsi que pour les personnes au bénéfice de prestations de rente au 1^{er} janvier 2020 selon le système de la capitalisation partielle et l'autre ouverte pour toutes les personnes assurées auprès de CPVAL dès le 1^{er} janvier 2012 selon le système de la capitalisation complète.

Les CP participent à l'assurance obligatoire prévue par la LPP et appliquent toutes deux un plan en primauté des cotisations. Ces Caisses sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CPVAL est inscrite au Registre du Commerce. Elle seule a la personnalité juridique. Elle a son siège dans le canton du Valais.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

CPVAL est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale en application de l'article 48 LPP sous le numéro VS-304005. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication de la loi et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants:

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi CPVAL (LCPVAL) du 14 décembre 2018
- Règlement de prévoyance CPF du 1^{er} janvier 2020
- Règlement de prévoyance CPO du 1^{er} janvier 2020
- Directive d'application des garanties CPF du 22 janvier 2020
- Directive d'application des garanties CPO du 22 janvier 2020
- Règlement d'organisation du 1^{er} janvier 2020
- Règlement de l'assemblée des délégués du 1^{er} janvier 2020
- Règlement de placement du 1^{er} janvier 2010, remplacé par la ver-

sion du 22 octobre 2014 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.2015

- Règlement immobilier du 23 novembre 2011 modifié en 2018
- Règlement des indemnités des organes de CPVAL du 1^{er} janvier 2020
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 1^{er} janvier 2020
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 1^{er} janvier 2020 (en cours)
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013

1.4 Organes / Droit à la signature

L'organe suprême de CPVAL est le Conseil d'administration. Il est composé paritairement de 10 membres, élus pour 4 ans. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués du 13 novembre 2019 pour la période 2020 - 2023. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour une période de 3 ans (2021-2023) par décision du Conseil d'Etat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Gérald Duc <i>Enseignant au cycle d'orientation</i>	Patrick Fournier <i>Economiste</i>
Philippe Duc <i>Police judiciaire</i>	Pascal Kuchen <i>Directeur Copré</i>
Léonard Farquet <i>Economiste Caisse cantonale de compensation</i>	Franz Michlig <i>Retraité</i>
Denis Varrin, Vice-Président <i>Professeur au collège</i>	Damien Revaz <i>Avocat</i>
Isabelle Volken Viscomi <i>Juriste au SICT</i>	David Théoduloz <i>Président Economiste</i>

Le Conseil d'administration a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'aux Commissions de placement et immobilier, composés en 2020 des membres suivants:

BUREAU

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Denis Varrin	David Théoduloz

COMMISSION IMMOBILIER

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Gérald Duc	Franz Michlig
Léonard Farquet	Damien Revaz

COMMISSION DE PLACEMENT

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Philippe Duc	Patrick Fournier
Isabelle Volken Viscomi	Pascal Kuchen

Chaque CP dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans le règlement d'organisation, composé des membres suivants:

COMITÉ DE GESTION CPF

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Gérald Duc	Pascal Kuchen
Isabelle Volken Viscomi	Franz Michlig
Denis Varrin, Vice-président	David Théoduloz, Président

COMITÉ DE GESTION CPO

Représentants des assurés	Représentants des employeurs
Philippe Duc	Patrick Fournier
Léonard Farquet	Damien Revaz
Denis Varrin, Vice-président	David Théoduloz, Président

Les Comités de gestion CPF et CPO n'ont pas siégé en 2020; en effet, toutes les décisions prises durant cet exercice étaient de la compétence du CA, organe suprême.

Droit à la signature

CPVAL est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du Commerce.

Principes de loyauté

CPVAL applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CPVAL en sont informés et doivent également s'y conformer.

Tous les organes de CPVAL sont soumis à ces règles y compris le staff administratif de la Caisse. Ils signent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègrent les dispositions de LPP en la matière. Pour l'exercice 2020 toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.5 Gestion

La gestion de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. Le groupe a pour mission d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Conseil d'administration ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances des organes ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires, ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Conseil d'administration.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné Prevanto SA à Lausanne, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella et Monsieur Simon Jacquier, experts en prévoyance professionnelle.

Organe de révision

Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA, sous la direction de M. Stéphane Jaquet, s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP. Mandat qui a été renouvelé en 2016 pour une durée de cinq ans.

Conseillers

Médecins-conseil

Dr méd. Stéphane Berclaz - Sierre,
Dr méd. Pierre Féraud - Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner- Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco - Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli - Monthey,
Dr méd. François Kuntschen - Monthey,
Dr med. Stefan Loretan - Brigue,
Dr méd. Eric Rieger – Martigny.

Conseiller financier de la Commission de placement

M. Benoît Piette, MBS Capital Advice SA Genève.

Autorité de surveillance

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne

1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Les employeurs figurant ci-dessous sont affiliés conventionnellement à CPVAL pour l'assurance de leur personnel. Les conventions en vigueur ont été adaptées et renouvelées pour tenir compte des modifications de la LCPVAL entrées en vigueur au 01.01.2020.

	2020	2019
Addiction Valais	86	84
Alzheimer Valais	2	0
Antenne Valais Romand	10	7
APEA - Autorité de protection	7	7
ASA-Valais	8	8
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	3	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	171	165
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	52	47
La Castalie	316	309
Centre de Compétences Financières SA	10	8
CimArk SA	30	31
Cité Printemps	60	58
Divers, Communes, cycle orientation	210	220

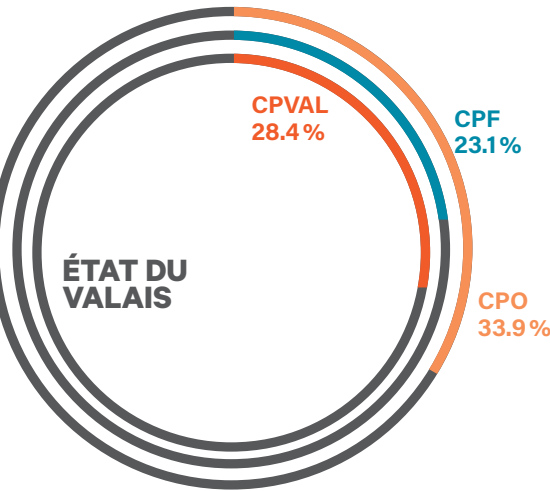
Eméra	220	211
Fondation Valaisanne de Probation	6	6
FOVAHM	225	218
Haute Ecole de Musique	4	5
HES-SO Valais-Wallis	785	778
Internatsstiftung Kollegium	24	27
Insieme	275	260
Institut Don Bosco et Ste-Agnès	38	34
Institut St-Raphaël	81	72
Interprofession des fruits et des légumes	3	3
Kinderdorf St-Antonius	46	44
La Chaloupe	20	18
La Fontanelle	23	20
Office cantonal AI	155	156
OPRA	18	20
Orif	91	88
Pro Senectute Valais	44	46
Promotion Santé Valais	112	88
Rero	13	19
Satom SA	75	79
Schlosshotel Leuk	11	10
Universitäre Fernstudien Schweiz	196	174
Valais / Wallis Promotion	47	43
Total	3478	3368

A fin 2019 le personnel déjà assuré auprès de CPVAL de l'Ecole Cantonale d'Art du canton du Valais (68 assurés) a été intégré à la HES-SO Valais/Wallis. L'institut Don Bosco a fusionné avec l'institut Sainte Agnès (18 assurés).

La rubrique «divers» rassemble majoritairement le personnel enseignant rémunéré par des communes ou des regroupements/as-sociations scolaires. Les conventions d'assurance sont limitées au personnel qui était déjà assuré à la caisse au 31.12.2019. Globalement 28.4 % des assurés actifs sont des collaborateurs des institutions affiliées. Pour la CPF le pourcentage est de 23,1% alors qu'il est de 33.9 % en CPO.

RÉPARTITION ASSURÉS

Institutions externes – Etat du Valais



Le Conseil d'administration peut affilier à la Caisse, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, d'autres institutions publiques ou semi-publiques par l'intermédiaire d'une caisse de prévoyance interne ouverte.

2. Membres actifs et pensionnés

Les informations figurant ci-contre se rapportent aux mouvements globaux des effectifs pour les deux caisses internes.

2.1. Assurés actifs

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Effectif au 1.1	6798	5381	12179	11988
Entrées	16	1291	1307	1279
Sorties	87	564	651	726
Retraites	336	32	368	330
Invalidité	11	1	12	20
Décès	7	4	11	12
Effectif au 31.12	6373	6071	12444	12179

Les dispositions réglementaires ne permettent pas l'affiliation de nouveaux assurés en CPF. Cependant une personne déjà assurée et au bénéfice d'un second rapport de travail auprès d'un employeur affilié à la Caisse disposera d'un rapport de prévoyance additionnel dans la même caisse interne. Cela explique les 16 nouvelles entrées affichées pour la CPF.

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rap-ports de prévoyance. Le nombre d'assurés cité en page 3 donne une indication sur le nombre de personnes assurées, raison pour laquelle le nombre total en fin de période diffère du total figurant ci-dessus.

2.2 Bénéficiaires de rentes

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Retraite	5304	32	5336	4906
Invalidité	197	3	200	211
Conjoint	882	1	883	874
Enfants	306	5	311	307
Effectif au 31.12	6689	41	6730	6298

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte.

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir un niveau de prestations de retraite correspondant à environ 59.2 % du dernier traitement assuré. Les prestations risques sont définies en un % fixe du traitement assuré. La LCPVAL prévoit en outre des dispositions transitoires desti-nées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégo-

ries d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

Financement additionnel au 1^{er} janvier 2020

Dans le cadre de la réforme au 1er janvier 2020, les employeurs fi-nancent les mesures de compensation accordées aux assurés pour compensation suite à la baisse des taux de conversion et pour le nou-veau plan épargne. Ces montants ont été financés à 100%. Le coût total de la réforme s'est élevé à CHF 1'560'864'568.- réparti ainsi:

Pour l'Etat du Valais l'Etat du Valais a décidé de procéder à la reconnais-sance immédiate du découvert existant au 31.12.2019 par l'octroi d'une garantie dont l'intérêt annuel est égal au taux technique plus 50 points de base. Au 1^{er} janvier 2020 l'intérêt annuel est de 3%. Cette reconnais-sance immédiate du découvert permet de capitaliser CPVAL à hauteur d'un degré de couverture de 99,99 % selon art 44 OPP2. Cette capitali-sation augmente la fortune de CPVAL de CHF 938'205'035.- L'Etat du Valais également décidé de constituer une réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.2020 pour la CPO correspondant à 15% de ses engage-ments de prévoyance. Cette constitution augmente la fortune de CPVAL de CHF 99'784'081.

Pour les autres employeurs leurs provisions pour compensation se sont montées à CHF 523'467'174.-.

3.2 Explication des plans de prévoyance CPF

Type de plan

Primauté des cotisations

Catégories

1. personnel Etat, enseignants, magistrats soumis au traitement progressif
2. personnel établissements pénitentiaires et police cantonale
3. magistrats soumis au traitement forfaitaire et conseillers d'Etat

Assurance pour les risques décès et invalidité

dès le 1^{er} janvier qui suit le 17^e anniversaire

Assurance retraite

dès le 1er janvier qui suit le 21^e anniversaire

Age de référence de la retraite

1^{er} jour du mois qui suit le 62^e anniversaire pour catégories 1 et 3

1^{er} jour du mois qui suit le 60^e anniversaire pour catégorie 2

Rachats possibles

Possible sans limite d'âge

Salaire de base

Traitement de base, parts d'expérience et primes performance limitée à 5%, sans 13^e

Déduction de coordination

15% du traitement déterminant

Salaire assuré

Salaire de base diminué de la déduction de coordination

Taux de conversion à l'âge terme

Baisse mensuelle progressive jusqu'en août 2026:

de 6,17 % à 5.00 % à 62 ans

Baisse mensuelle progressive jusqu'en août 2026:

de 5,64 % à 4,54 % à 58 ans

Rente de retraite

Capital épargne x taux de conversion (garantie statique à prendre en considération)

Rente d'enfant de retraité

15% de la rente de retraite par enfant

Rente Pont-AVS

en fonction du capital épargne au plus rente AVS maximale simple, maximum 3 rentes annuelles (2 pour les femmes; en catégorie 2 au maximum 5 rentes annuelles ou 4 pour les femmes)

Rente d'invalidité

60 % du salaire assuré

Rente d'enfant d'invalidé

12 % du salaire assuré par enfant

Rente de conjoint survivant

36 % du salaire assuré mais au maximum 60 % de la rente de retraite projetée

Rente d'orphelin

12 % du salaire assuré par enfant

Capital-décès

pour assurés actifs sous déduction des valeurs des rentes versées

Explication des plans de prévoyance CPO

Type de plan

Primauté des cotisations

Catégories

1. personnel Etat, enseignants, magistrats soumis au traitement progressif
2. personnel établissements pénitentiaires et police cantonale
3. magistrats soumis au traitement forfaitaire et conseillers d'Etat

Assurance pour les risques décès et invalidité

dès le 1^{er} janvier qui suit le 17^e anniversaire

Assurance retraite

dès le 1^{er} janvier qui suit le 21^e anniversaire

Age de référence de la retraite

1^{er} jour du mois qui suit l'âge de retraite ordinaire AVS

pour catégories 1 et 3

1^{er} jour du mois qui suit l'âge de retraite ordinaire AVS - 2 ans

pour catégorie 2

Rachats possibles

Possible sans limite d'âge

Salaire de base

Traitement de base, parts d'expérience et primes performance limitée à 5%, sans 13^e

Déduction de coordination

15 % du traitement déterminant

Salaire assuré

Salaire de base diminué de la déduction de coordination

Taux de conversion à l'âge terme

Baisse mensuelle progressive jusqu'en août 2026:

de 6,64 % à 5,41 % à 65 ans

Baisse mensuelle progressive jusqu'en août 2026:

de 5,64 % à 4,54 % à 58 ans

Rente de retraite

Capital épargne x taux de conversion

Rente d'enfant de retraité

15% de la rente de retraite par enfant

Rente Pont-AVS

en fonction du capital épargne au plus rente AVS maximale simple, au maximum 3 rentes annuelles (5 en catégorie 2)

Rente d'invalidité

60 % du salaire assuré

Rente d'enfant d'invalidé

12 % du salaire assuré par enfant

Rente de conjoint survivant

36 % du salaire assuré mais au maximum 60 % de la rente de retraite projetée

Rente d'orphelin

12 % du salaire assuré par enfant

Capital-décès

pour assurés actifs sous déduction des valeurs des rentes versées

CPF

FINANCEMENT	ASSURÉS	EMPLOYEURS	TOTAL
Catégorie 1			
Epargne retraite	8.50%	3.50% - 25.50%	12.00% - 34.00%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	9.80%	5.20% - 27.20%	15.00% - 37.00%
Catégorie 2			
Epargne retraite	9.50%	5.60% - 25.60%	15.10% - 35.10%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	10.80%	7.30% - 27.30%	18.10% - 38.10%
Catégorie 3			
Epargne retraite	7.50%	2.50% - 22.50%	10.00% - 30.00%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	8.80%	4.20% - 24.20%	13.00% - 33.00%

CPO

FINANCEMENT	ASSURÉS	EMPLOYEURS	TOTAL
Catégorie 1			
Epargne retraite	9.55%	12.70%	22.25%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	10.85%	14.40%	25.25%
Catégorie 2			
Epargne retraite	10.30%	13.70%	24.00%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	11.60%	15.40%	27.00%
Catégorie 3			
Epargne retraite	8.80%	11.70%	20.50%
Risques	1.30%	1.70%	3.00%
Total	10.10%	13.40%	23.50%

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la dernière version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

* *Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes* No 26

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont les suivants:

Titres :

Liquidités, placements à court terme et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires est en francs suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations, prêt à l'Etat du Valais et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et matières premières

Les placements non-traditionnels et en matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :

- taux d'intérêt de base (*taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché*) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2019. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction. Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »). Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeur sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Les placements non-traditionnels et en matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance portés au bilan correspondent aux données déterminées par CPVAL et par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.1.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Par rapport à l'exercice 2019, les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement.

5. Couverture des risques

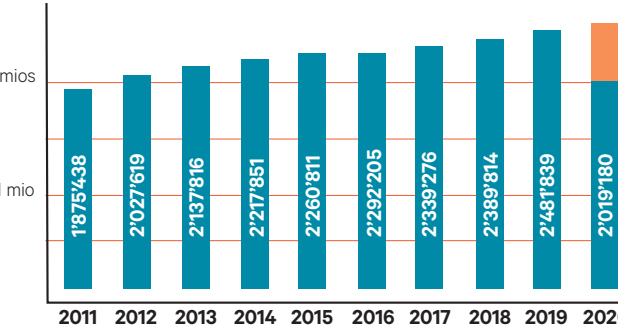
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs et invalides

	31.12.20	31.12.19	évolution
Actifs et invalides	2'550'953'000	2'481'839'000	69'114'000

ENGAGEMENTS ASSURÉS ACTIFS + INVALIDES (en milliers de CHF)



	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Capital épargne au 1 ^{er} janvier	2'065'703'870	416'135'350	2'481'839'220	2'389'813'806
Bonifications d'épargne	123'952'836	73'110'406	197'063'242	180'692'336.15
Cotisations volontaires	1'686'426	581'634	2'268'060	-
Allocation des garanties	27'872'510	16'634'781	44'507'291	3'477'095.65
Solde des apports/retraits annuels	9'671'737	50'719'421	60'391'158	59'068'294.07
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	29'006'320	6'342'688	35'349'008	89'150'823.10
Démissions, retraites, invalidité et décès	-238'713'517	-31'751'390	-270'464'907	-240'363'135.01
Capital épargne au 31 décembre	2'019'180'182	531'772'890	2'550'953'072	2'481'839'220
Dont capital épargne pour invalides	26'287'026	183'765	26'470'791	28'018'850

Au 1^{er} janvier 2020 le capital épargne (de CHF 2'481'839'220.- au 31.12.2019) est partagé entre la CPF et la CPO selon l'appartenance de chaque rapport de prévoyance à l'une des caisses internes.

Selon décision du Conseil d'administration de la Caisse, un intérêt de 1.5 % a été attribué sur les comptes épargne (charge d'intérêts globale pour l'année en cours de 35,3 millions; pour l'année 2019 de 89,1 millions avec une rémunération de 4 %).

A l'augmentation du capital épargne figurant au compte d'exploitation

de CHF 67'557'343.- (capitaux des assurés actifs et rémunération du capital) s'ajoute la libération du service des cotisations épargnes pour les assurés invalides d'un total de CHF 1'556'728.20.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP
Loi sur la prévoyance professionnelle
La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Assurés actifs	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Avoir de vieillesse au 1er janvier	771'858'636	173'010'421	944'869'057	931'859'006
Bonifications de l'année	48'656'220	24'156'034	72'812'253	71'637'442
Libres passages LPP encaissés	-483'694	23'123'111	22'639'417	20'125'902
Intérêts sur avoirs et libres passages	7'390'606	1'788'674	9'179'279	9'075'346
Démissions, invalidité, décès	-82'352'296	-12'805'734	-95'158'031	-87'828'639
Avoir de vieillesse au 31 décembre	745'069'471	209'272'505	954'341'976	944'869'057
Somme des salaires coordonnés	335'095'479	230'568'533	565'664'012	555'829'580
Avoir des assurés invalides	18'752'532	92'962	18'845'494	19'951'462

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 d'un intérêt de 1,0% (2% pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1,5% du 1.1.2012 au

31.12.2013, du 01.01.2014 au 31.12.2015 intérêt de 1,75%, 1,25% pour 2016 et 1% dès 2017).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	402'114.55	276'682.25	678'796.80	666'995.35
Contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	208'650.00	26'785.70	235'435.70	227'877.85
Droit aux subsides	-20'173.00	-5'875.30	-26'048.30	-26236.75
Montant dû	590'591.55	297'592.65	888'184.20	868'636.45

-
(1) correspond à 0.12% des salaires coordonnés pro rata temporis
(2) correspond à 0.005% des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

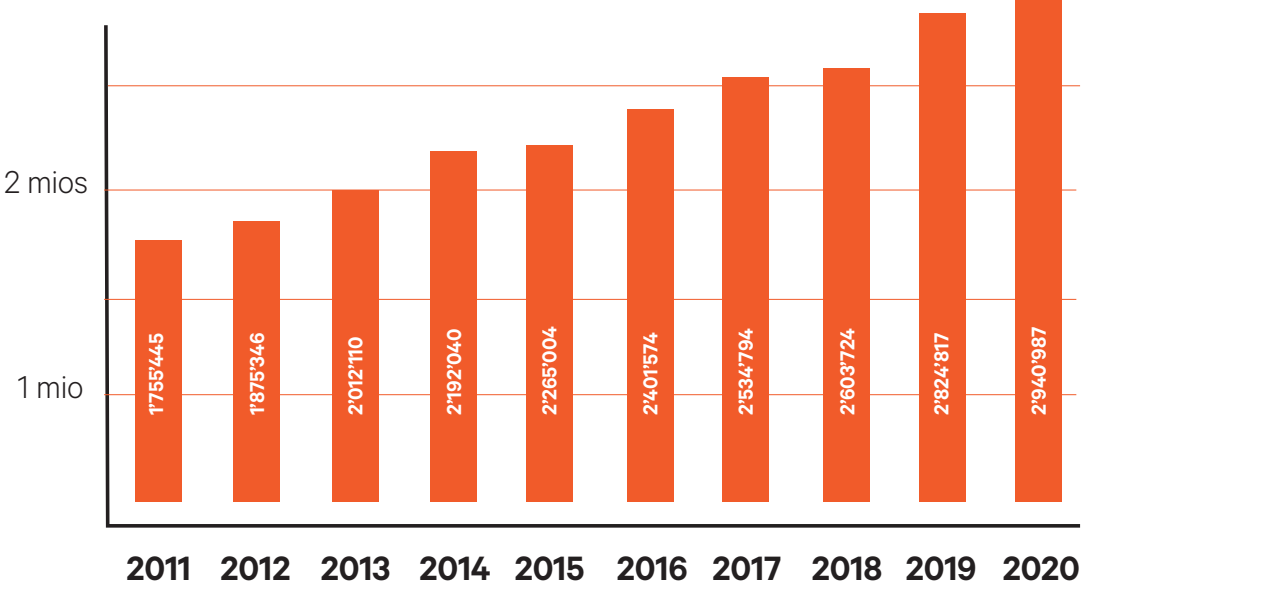
La différence de CHF 26'491.50 avec le montant figurant au compte d'exploitation pour la CPF correspond au versement de subsides pour l'année antérieure.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités

	31.12.20	31.12.19	évolution
Rentiers	2'940'986'800	2'824'817'000	116'169'800

RÉSERVES MATHÉMATIQUES DES RENTES / GLOBAL CPVAL

(en milliers de CHF)



-
Les réserves mathématiques de 10,33 millions pour les 41 nouveaux bénéficiaires de rentes de la CPO sont incluses dans la valeur indiquée au 31.12.2020.

5.5 Provisions techniques

Evolution des provisions

Au 1^{er} janvier 2020, les provisions constituées par CPVAL au 31.12.2019 de CHF 241'352'000.– ont été réparties entres les caisses internes conformément aux dispositions réglementaires. S'est ajoutée à cela la provision constituée au 1er janvier liée aux mesures compensatoires dont le financement a été assuré par les employeurs, soit un total de CHF 523'467'174.–. Hormis cet élément extraordinaire, les provisions ont augmenté de l'ordre de 21.8 millions au cours de l'année 2020.

Situation globale CPVAL	CPVAL 31.12.2020	CPVAL 01.01.2020	VARIATION
Longévité	65'799'788	47'675'000	18'124'788
Maintien du taux de conversion	164'402'143	186'533'000	-22'130'857
Garanties	4'353'493	7'144'000	-2'790'507
Compensations	476'621'878	523'467'174	-46'845'296
Adaptation des prestations - actifs	63'770'000	0	63'770'000
Adaptation des prestations - rentiers	11'710'000	0	11'710'000
Total	786'657'302	764'819'174	21'838'128

Situation CPF	CPF 31.12.2020	CPF 01.01.2020	VARIATION
Longévité	59'295'062	43'929'784	15'365'278
Maintien du taux de conversion	141'701'101	164'205'852	-22'504'751
Garanties	4'353'493	7'144'000	-2'790'507
Compensations	275'549'537	300'447'703	-24'898'166
Adaptation des prestations - actifs	50'480'000	0	50'480'000
Adaptation des prestations - rentiers	11'670'000	0	11'670'000
Total	543'049'193	515'727'339	27'321'854

Situation CPO	CPO 31.12.2020	CPO 01.01.2020	VARIATION
Longévité	6'504'726	3'745'216	2'759'510
Maintien du taux de conversion	22'701'042	22'327'148	373'894
Garanties	0	0	0
Compensations	201'072'341	223'019'471	-21'947'130
Adaptation des prestations - actifs	13'290'000	0	13'290'000
Adaptation des prestations - rentiers	40'000	0	40'000
Total	243'608'109	249'091'835	-5'483'726

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes. Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle, une provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Cette provision est fixée à 0,3% des engagements totaux pour chaque année ultérieure à l'année de validité des bases employées. La dernière adaptation ayant eu lieu en 2016, la provision est établie à 1,2% des capitaux des assurés actifs et réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes à fin 2020.

Provision pour maintien du taux de conversion

La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion. Parallèlement à l'entrée en vigueur des modifications de la LCPVAL au 1^{er} janvier 2020, l'organe paritaire a décidé en 2019 de procéder à une baisse progressive des taux de conversion à compter du 01.09.2020. La provision déterminée par l'expert est destinée à financer les coûts des mises à la retraite qui interviendront jusqu'au moment où les taux de conversion auront atteint leur niveau actuariel (soit dès le 31.08.2026).

Provision « Garanties changement de primauté »

Cette provision ne concerne que la CPF. Elle résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP (article T1-13 alinéa 1 de la LCPVAL).

Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert. Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs. Les montant individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties CPF.

	2020	2019
Provisions au 1.1	7'144'000	10'685'000
Attribution annuelle	-2'657'144	-3'477'000
Gain/perte sur provision	-347'267	-383'000
Intérêts (2.5%)	213'904	319'000
Provision au 31.12	4'353'493	7'144'000
Variation annuelle	-2'790'507	-3'541'000

Depuis l'introduction du plan en primauté des cotisations, une différence cumulée de CHF 7'704'000.- a été réalisée entre le financement et l'attribution des montants de garantie. Ce montant a été pris en compte lors de l'établissement du résultat des exercices comptables depuis l'année 2012.

Provision « Compensation »

Selon l'article T1-14 LCPVAL, un régime de compensation visant à limiter à 7,5 pour cent au maximum la baisse de la rente projetée due à la réduction des taux de conversion a été prévu par les dispositions cantonales pour les assurés de la CPF et de la CPO.

En second lieu (article T1-15 LCPVAL), les cotisations d'épargne de la CPO étant constantes pour tout âge alors que celles de la CPF sont échelonnées, il s'ensuit pour les assurés transférés vers la CPO, en fonction de l'âge, une différence des cotisations futures. Afin d'atténuer cette baisse de cotisations épargne une compensation partielle a été retenue.

Ainsi au 1^{er} janvier 2020, un montant total de CHF 486'326'131.- (CHF 300'447'703.- pour la CPF et CHF 185'878'428.- pour la CPO) a été financé par les employeurs au titre de compensation pour la baisse des taux de conversion. A cela s'ajoute le montant de CHF 37'141'043.- pour la compensation partielle liée à l'introduction du nouveau barème de cotisations pour les assurés transférés à la CPO. Ces valeurs ont été provisionnées au 1er janvier 2020 et assurent le financement des attributions mensuelles sur le compte épargne des assurés bénéficiaires conformément aux directives d'attribution des garanties.

	CPF 20	CPO 20	CPVAL 20
Provisions au 1.1	300'447'703	223'019'471	523'476'174
Attribution annuelle	-25'215'367	-16'635'000	-41'850'367
Gain/perte sur provision	-7'193'992	-10'887'958	-18'081'950
Intérêts (2.5%)	7'511'193	5'575'828	13'087'021
Provision au 31.12	275'549'537	201'072'341	476'621'878
Variation annuelle	-24'898'166	-21'947'130	-46'845'296

Au terme de l'exercice 2020 une différence cumulée de CHF 7'193'992.- a été enregistrée entre le financement et l'évolution de la provision en CPF. La différence se monte quant à elle à CHF 10'887'958.- pour la CPO. Ces montants améliorent en correspondance le résultat de l'exercice comptable.

Provision « Adaptation des prestations - actifs »

L'objectif de prévoyance vise à obtenir un pourcentage de prestations de près de 59% du salaire assuré, tenant compte de différentes hypothèses, dont notamment celle liée à l'évolution des salaires. En l'absence d'indexation, un intérêt rémunérateur de 1,5% suffit à atteindre l'objectif globalement. Afin d'assurer l'avenir, le Conseil d'Administration a décidé d'affecter une partie de la bonne performance 2020 à la constitution d'une provision pour permettre l'attribution d'un intérêt rémunérateur supplémentaire de 0.5% pendant 5 ans. La provision constituée correspond donc pour la

CPF et la CPO à 5 * 0.5% du capital épargne des assurés actifs et invalides. L'utilisation de cette provision fera l'objet d'une décision du Conseil d'Administration.

Provision «Adaptation des prestations - rentiers »

A ce jour, CPVAL ne disposait d'aucun mécanisme permettant d'envisager le financement d'une compensation – au moins partielle - du renchérissement des rentes en cours. A l'instar de ce qui a été mis en place pour les assurés actifs, une provision destinée à compenser un éventuel renchérissement est mise en place. Le Conseil d'Administration a décidé d'affecter une partie de la bonne performance 2020 à la constitution d'une provision de 0.4% des valeurs mathématiques des rentes est portée au bilan. L'utilisation de cette provision fera l'objet d'une décision du Conseil d'Administration.

5.6 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport indique également les sources de pertes et profits actuariels.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012, les engagements pour les bénéficiaires de rentes ont été déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 selon un taux technique de 3,5%. Dès l'année 2013, la base technique VZ2010, taux technique de 3,5%, a été adoptée. Dès 2014, le taux technique a été abaissé à 3.0%. Dès fin 2016 la nouvelle base VZ2015 au même taux technique de 3,0% a été utilisée. Au 31.12.2019, le taux technique est adapté à 2,5%.

5.8 Degrés de couverture

Degrés de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP

Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2012).

Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions a été constituée au 1^{er} janvier 2012, les degrés de couverture initiaux sont établis comme suit :

Engagements et fortune	
a) Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b) Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c) Engagements totaux	3'911'250'000
d) Fortune (art. 44 OPP2)	2'997'000'000
e) Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f) Découvert selon OPP2	914'250'000
Degrés de couverture initiaux	
Fortune (article 72b, al. 3 LPP)	
g) sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	2'797'000'000
g/ c selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs) (g-b)/(a)	45.5%
Découvert	1'114'250'000

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1er janvier 2012 de 76.7%. Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution : fortune, engagements et degré de couverture

Avec l'entrée en vigueur de la réforme structurelle (LCPVAL au 01.01.2020), CPVAL est constituée de deux caisses de prévoyance internes dont l'une – la CPF – demeure en capitalisation partielle et bénéficie de la garantie de l'Etat et l'autre - la CPO – a été capitalisée à 100% et dotée au 01.01.2020 d'une réserve de fluctuation de valeurs de 15%.

Le degré de couverture de la CPF est établi conformément aux articles 72a, 72c LPP et 44 OPP2. Pour la CPO seul le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 est défini.

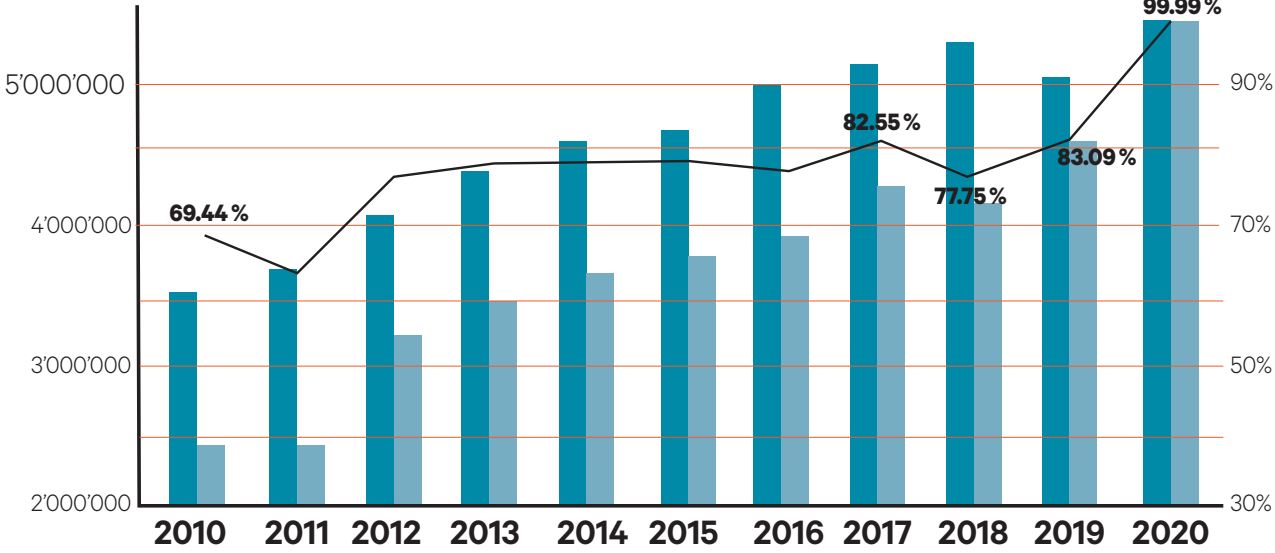
	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Fortune selon art. 44 OPP2	5'492'471'425	907'315'330	6'399'786'000	4'609'802'964
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	5'039'671'425			4'148'002'964
Prestations de libre passage des actifs	1'992'893'156	531'589'125	2'524'482'281	2'453'820'000
Capital épargne des invalides	26'287'026	183'765	26'470'791	28'019'000
Réserve mathématique des rentiers	2'930'657'196	10'329'611	2'940'986'807	2'824'817'000
Provision actifs	496'314'193	243'445'109	739'759'302	215'974'000
Provision Rentiers	46'735'000	163'000	46'898'000	25'378'000
Engagements totaux	5'492'886'571	785'710'610	6'278'597'181	5'548'008'000
Dont engagements pour les actifs	2'515'494'375	775'217'999	3'290'712'374	2'697'813'000
Dont engagements pour les rentiers	2'977'392'196	10'492'611	2'987'884'807	2'850'195'000
Taux de couverture				
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	91.70%			74.80%
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	81.98%			48.10%
Part en répartition autorisée	-453'215'146			1'400'005'035
Taux global selon art. 44 OPP2	99.99%	115.48%	101.93%	83.09%
Découvert	415'146	-	-	938'205'035
Réserve de fluctuation de valeurs	452'800'000	121'604'720	574'404'720	461'800'000

—
La nature des réserves de fluctuation de valeurs n'est pas indentique entre CPF et CPO ; en effet, celle constituée pour la CPF (CHF 452,8 mios) est une réserve dans la répartition créée pour une Caisse en capitalisation partielle selon art 72a LPP alors que celle constituée pour la CPO (CHF 121,6 mios) est une réserve au sens de l'art 65b LPP correspondant au surplus de la capitalisation complète.

Selon l'article 7 alinéa 2 LCPVAL (No 172.50) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de la CPF conformément à l'article 72c LPP.

ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE DE LA CPF À FIN 2020 (SELON OPP2)

(en milliers de CHF)



5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80% doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Principales hypothèses	CPF dès 2020	CPO dès 2020	2017-2019
Evolution de l'effectif	0 %	1 %	1.0 %
Affiliation	néant	Age moyen 31.5 ans Apport PLP : 22'000 Salaire assuré : 53'000	Age moyen 34 ans Apport PLP : 40'000 Salaire assuré : 47'000
Probabilités de retraite Invalidité, décès	VZ 2015 projeté 2025 invalidité réduit de 50 %	VZ 2015 projeté 2025 invalidité réduit de 50%	VZ2015 invalidité réduit de 50%
Inflation	1%	1%	1%
Salaires	A 39 ans : 2.0% De 40 à 49 ans : 1.0% Dès 50 ans : 0%	A 39 ans : 2.0% De 40 à 49 ans : 1.0% Dès 50 ans : 0%	A 39 ans : 2.0% De 40 à 49 ans : 1.0% Dès 50 ans : 0%
Taux d'intérêts sur compte épargne	2.5%	2.5%	2.5%
Taux technique	2.5%	2.5%	Modèle 2017 : 2.5%
Rendement de la fortune	3.0%	3.0%	3.25%
Indexation des rentes	Aucune	Aucune	Aucune

6. Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil d'administration a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et une Commission immobilière pour la gestion du parc immobilier de la Caisse. Ces commissions peuvent faire appel à des conseillers externes de façon régulière ou ponctuelle. La Commission de placement s'est associée des conseils d'un consultant externe de façon régulière.

Les Comités de gestion des CP sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, de trésorerie.

Pour le compte du Conseil d'administration, la Direction assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. Elle instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes dans l'organisation des placements sont fixés dans les règlements de prévoyance, d'organisation et de placement.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- > Organisation des instances compétentes et leurs missions ;
- > Stratégies de placement des Caisses de pensions fermée et ouverte ;
- > Méthode et objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- > Charte relative aux principes d'investissements responsables.

Investissements mobiliers

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion passive, avec pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts et de gestion active, visant à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés.

Afin d'assurer une gestion similaire des placements mobiliers pour les deux Caisses, CPVAL utilise le plus souvent possible des produits d'investissements identiques.

Règlement immobilier

Le règlement immobilier décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion du parc de la Caisse. Il informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences des différents organes.

Investissements immobiliers directs

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisés selon les principes et objectifs immobiliers

adoptés par le Conseil d'administration, et sous la responsabilité de la Commission immobilière. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées.

Les nouveaux investissements ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil d'administration sur la base de préavis de la Commission immobilière.

Stratégies de placement

Chaque Caisse de pension peut disposer de sa propre stratégie de placement. Pour 2020 et 2021, cette stratégie est identique. Elles sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (ALM) qui peuvent être propres à chaque Caisse. Ces études consistent à déterminer les besoins de rendement et à évaluer les tolérances aux risques et les conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre à chaque Caisse. Elles sont ainsi assorties de paramètres de rendements cible, de risques attendus et d'objectifs de réserve de fluctuation de valeurs. Ces études sont revues en principe tous les trois ans. La dernière a été réalisée en 2020.

allocation stratégique et marges tactiques CPVAL, CPF et CPO

Ce tableau est valable pour les deux caisses ainsi que leur consolidé.

Catégories de placement	limite inférieure	stratégie	limite supérieure	limites OPP2
Liquidités, Prêts et Obligations	20.00%	37.00%	60.00%	100%
Liquidités et Placements à court terme	0.00%	2.00%	7.00%	
Prêt auprès de l'Etat du Valais	15.00%	20.00%	25.00%	
Obligations en CHF	0.00%	5.00%	10.00%	
Obligations en monnaies étrangères	5.00%	10.00%	15.00%	
Obligations Convertibles	0.00%	0.00%	3.00%	
Actions	20.00%	33.00%	40.00%	50%
Actions suisses	10.00%	16.00%	20.00%	
Actions étrangères	10.00%	17.00%	20.00%	
IMMOBILIER	10.00%	23.00%	40.00%	30%
Immobilier suisse	10.00%	18.00%	30.00%	30%
<i>Placements directs</i>	5.00%	10.00%	15.00%	
<i>Placements indirects CH</i>	5.00%	8.00%	13.00%	
<i>Hypothèques</i>	0.00%	0.00%	2.00%	
Immobilier étranger	0.00%	5.00%	10.00%	10%
Autres placements	0.00%	7.00%	10.00%	15%
Placements alternatifs	0.00%	5.00%	7.00%	
Matières premières	0.00%	2.00%	3.00%	
Total		100.00%		

Respect des limites OPP2:

Les limites OPP2 sont entièrement respectées.

Respect des marges d'allocation:

Les marges d'allocation définies par le Conseil d'administration sont toutes respectées au 31 décembre 2020, hormis le poids du Prêt auprès de l'Etat du Valais, Ce dépassement, bénéfique pour la Caisse, a été accepté par le Conseil début janvier 2021.

Mandats de gestion:

Au 31 décembre 2020, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes:

IAM SA, par M. Michel Thétaz

Mandat Actions suisses: CHF 139 mios

BCVs, par M. Cédric Zufferey

Mandat Liquidités: CHF 61 mios

Dépositaires des titres:

Au 31.12.2020, les banques suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse:

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- UBS SA Lausanne et Zurich
- Raiffeisen Mischabel et Sion

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion:

Depuis le 1er janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, MBS Capital Advice à Genève ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuations de valeur

CPVAL détermine le niveau-cible des réserves de fluctuations de valeur des CP sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs.

Les niveaux-cibles pour 2020 ont été fixés à 18% des engagements des actifs dans la CPF (Caisse en capitalisation partielle) et à 15% des engagements dans la CPO (Caisse en capitalisation complète). Cela repré-

sente un montant global de CHF 559 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 97,5% (déviati on de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

A fin 2020, ces réserves de fluctuation de valeurs sont complètement constituées dans les deux CP. La RFV de CPVAL consolidé se monte à CHF 574'404'729.- à la fin de l'exercice 2020.

CPF	
Evolution de la RFV, en CHF	31.12.2020
Etat de la RFV au 1 ^{er} janvier	461'800'000
Attribution de l'exercice	-9'000'000
Etat de la RFV au 31 décembre	452'800'000

Valeur cible de la RFV (en %)	31.12.2020
Objectif (par rapport au DC des actifs)	18%
Niveau de la RFV	18%
RFV manquante	0.0%
Valeur cible de la RFV (en CHF)	
Objectif	452'800'000
Niveau de la RFV	452'800'000
RFV manquante	0

CPO	
Evolution de la RFV, en CHF	31.12.2020
Etat de la RFV au 1 ^{er} janvier	99'784'081
Attribution de l'exercice	21'820'639
Etat de la RFV au 31 décembre	121'604'720

Valeur cible de la RFV (en %)	31.12.2020
Objectif (par rapport aux engagements)	15%
Niveau de la RFV	15.5%
RFV manquante	0.0%
Valeur cible de la RFV (en CHF)	
Objectif	117'856'592
Niveau de la RFV	121'604'720
RFV manquante	0

Concernant la CPO, la RFV a été constituée par un apport de l'employeur au 1^{er} janvier de CHF 99'784'081 et un solde bénéficiaire de l'exercice 2020 de CHF 21'820'639.

Concernant la CPF, la RFV a été dissoute de CHF 9 mios en 2020, ceci pour permettre à cette dernière de respecter sa limite maximale de 18% des engagements des actifs à CHF 452'800'000.-

6.4 Présentation des placements par catégorie
CPF

Catégories de placement	limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités, Prêts et Obligations		37.00%	
Liquidités et placements à court terme	0.00%	2.00%	7.00%
Prêts auprès de l'Etat du Valais avec garantie	15.00%	20.00%	25.00%
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES		15.00%	
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	0.00%	5.00%	10.00%
Placements débiteurs CH			
Placements débiteurs étrangers			
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5.00%	10.00%	15.00%
Placements convertibles	0.00%	0.00%	3.00%
ACTIONS		33.00%	
Actions de sociétés suisses	10.00%	16.00%	20.00%
Actions de sociétés étrangères	10.00%	17.00%	20.00%
IMMOBILIER		23.00%	
Placements directs	5.00%	10.00%	15.00%
Placements indirects CH	5.00%	8.00%	13.00%
Placements hypothécaires	0.00%	0.00%	2.00%
Placements indirects étrangers	0.00%	5.00%	10.00%
AUTRES PLACEMENTS		7.00%	
Placements Matières premières	0.00%	2.00%	3.00%
Placements Alternatifs indirects	0.00%	5.00%	7.00%
Total		100.00%	

31.12.2020 en CHF mios	31.12.2020 en %	limite par catégorie
2'702'636'530	49.39%	100%
249'813'835	4.57%	100%
1'803'422'734	32.96%	100%
649'399'961	11.87%	100%
188'647'710	3.45%	
124'941'621		
63'706'089		
389'208'714	7.11%	
71'543'537	1.31%	
1'533'700'488	28.03%	50%
749'269'283	13.69%	
784'431'205	14.34%	
965'321'235	17.64%	30%
317'516'513	5.80%	
422'424'751	7.72%	
1'886'514	0.03%	
223'493'457	4.08%	10%
270'082'426	4.94%	15%
77'433'664	1.42%	
192'648'762	3.52%	
5'471'740'679	100%	



CPO

Catégories de placement	limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités, Prêts et Obligations		37.00%	
Liquidités et placements à court terme	0.00%	2.00%	7.00%
Prêts auprès de l'Etat du Valais avec garantie	15.00%	20.00%	25.00%
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES		15.00%	
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	0.00%	5.00%	10.00%
Placements débiteurs CH			
Placements débiteurs étrangers			
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5.00%	10.00%	15.00%
Placements convertibles	0.00%	0.00%	3.00%
ACTIONS		33.00%	
Actions de sociétés suisses	10.00%	16.00%	20.00%
Actions de sociétés étrangères	10.00%	17.00%	20.00%
IMMOBILIER		23.00%	
Placements directs	5.00%	10.00%	15.00%
Placements indirects CH	5.00%	8.00%	13.00%
Placements hypothécaires	0.00%	0.00%	2.00%
Placements indirects étrangers	0.00%	5.00%	10.00%
AUTRES PLACEMENTS		7.00%	
Placements Matières premières	0.00%	2.00%	3.00%
Placements Alternatifs indirects	0.00%	5.00%	7.00%
Total		100.00%	

31.12.2020 en CHF mios	31.12.2020 en %	limite par catégorie
481'419'940	53.12%	100%
82'082'886	9.06%	100%
280'851'784	30.99%	100%
118'485'270	13.07%	100%
32'426'946	3.58%	
30'940'198		
1'486'748		
66'422'664	7.33%	
19'635'660	2.17%	
252'063'778	27.81%	50%
123'326'998	13.61%	
128'736'780	14.20%	
125'524'103	13.85%	30%
27'499'752	3.03%	
65'927'594	7.27%	
	0.00%	
32'096'757	3.54%	10%
47'314'356	5.22%	15%
12'194'538	1.35%	
35'119'818	3.87%	
906'322'177	100%	



CPVAL Consolidé

Catégories de placement	limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités, Prêts et Obligations		37.00%	
Liquidités et placements à court terme	0.00%	2.00%	7.00%
Prêts auprès de l'Etat du Valais avec garantie	15.00%	20.00%	25.00%
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES		15.00%	
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	0.00%	5.00%	10.00%
Placements débiteurs CH			
Placements débiteurs étrangers			
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	5.00%	10.00%	15.00%
Placements convertibles	0.00%	0.00%	3.00%
ACTIONS		33.00%	
Actions de sociétés suisses	10.00%	16.00%	20.00%
Actions de sociétés étrangères	10.00%	17.00%	20.00%
IMMOBILIER		23.00%	
Placements directs	5.00%	10.00%	15.00%
Placements indirects CH	5.00%	8.00%	13.00%
Placements hypothécaires	0.00%	0.00%	2.00%
Placements indirects étrangers	0.00%	5.00%	10.00%
AUTRES PLACEMENTS		7.00%	
Placements Matières premières	0.00%	2.00%	3.00%
Placements Alternatifs indirects	0.00%	5.00%	7.00%
Total		100.00%	

Constitution des portefeuilles des deux Caisses

Les deux portefeuilles ont été constitués à partir du portefeuille CPVAL au 31 décembre 2019. Une répartition des titres s'est faite en tenant compte des allocations stratégiques des deux Caisses. Des échanges de titres ont été effectués entre Caisses contre paiements avec valeur 1er janvier 2020 tout en évitant des frais de bourse et de négociations inutiles. Le complément a été acheté sur les marchés financiers.

Les prêts et les immeubles en direct ont été comptablement séparés sur la base du ratio des engagements des deux Caisses au 1er janvier 2020 en conformité avec le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle.

Au 31 décembre 2020 cette mise en place a permis aux deux Caisses d'afficher non seulement des allocations très proches l'une de l'autre mais également des résultats et des risques très similaires.

31.12.2020 en CHF mios	31.12.2020 en %	31.12.2019 en CHF mios	31.12.2019 en %	limite par catégorie
3'184'056'470	49.92%	1'714'559'899	37.31%	100%
331'896'721	5.20%	205'499'079	4.47%	100%
2'084'274'518	32.68%	762'734'400	16.60%	100%
767'885'231	12.04%	746'326'420	16.24%	100%
221'074'656	3.47%	225'332'034	4.90%	
155'881'819		163'791'534		
65'192'837		61'540'500		
455'631'378	7.14%	444'273'900	9.67%	
91'179'197	1.43%	76'720'486	1.67%	
1'785'764'266	28.00%	1'552'313'103	33.78%	50%
872'596'281	13.68%	756'310'063	16.46%	
913'167'985	14.32%	796'003'040	17.32%	
1'090'845'338	17.10%	1'014'864'310	22.09%	30%
345'016'265	5.41%	333'556'942	7.26%	
488'352'344	7.66%	438'517'261	9.54%	
1'886'514	0.03%	4'731'514	0.10%	
255'590'215	4.01%	238'058'593	5.18%	10%
317'396'782	4.98%	313'317'367	6.82%	15%
89'628'202	1.41%	88'802'275	1.93%	
227'768'580	3.57%	224'515'092	4.89%	
6'378'062'856	100%	4'595'054'679	100%	

Exposition en monnaies étrangères

La CPF avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2020 de 32,0%. Avec un hedge de 11,7%, son exposition nette se monte à 20,3% et donc respecte bien l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

La CPO avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2020 de 32,5%. Avec un hedge de

12,8%, son exposition nette se monte à 19,7% et donc respecte bien l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

CPVAL consolidé avait une exposition en monnaies étrangères au 31.12.2020 de 32,1%. Avec un hedge de 11,9%, son exposition nette se monte à 20,2% et donc respecte bien l'exposition maximale prévue par l'OPP2 fixée à 30%.

Détails et résultats des immeubles CPVAL – Placements directs
EVALUATION DES IMMEUBLES DE CPVAL AU 31.12.2020

Immeuble	Revenus nets	Lieu	Valeur au 31.12.20
Parc en exploitation			
Sandmatte	1'424'339	Brig	33'240'000.00
Apollo	1'489'071	Brig	27'590'000.00
UBS Brig	455'878	Brig	8'680'000.00
Du Rhône	719'361	Naters	15'400'000.00
Platanes	529'712	Sierre	18'400'000.00
Champsec	901'069	Sion	20'120'000.00
Les Bouleaux	-482	Sion	450'000.00
Ste-Marguerite	536'803	Sion	14'610'000.00
La Planta	777'359	Sion	13'310'000.00
Potences	476'273	Sion	13'000'000.00
Sous-le-Scex	509'058	Sion	11'380'000.00
Beaumont	262'332	Sion	4'740'000.00
Abri Médiathèque	375'301	Sion	7'324'148.00
Topaze	384'989	Sion	8'310'000.00
La Bohême	410'976	Martigny	12'410'000.00
UBS Martigny	414'663	Martigny	9'350'000.00
Garma	248'099	Martigny	8'650'000.00
Le Saphir	259'300	Fully	5'270'000.00
Château	265'674	Monthey	7'700'000.00
Total Parc en exploitation	10'439'775		239'934'148.00
Projets en construction			
Mosaïk	-70'919	Visp	1'296'683.00
Les Minotiers	166'526	Sion	8'807'333.00
Les Ateliers	-6'230	Sion	20'103'306.00
Terrasses du Rhône	29'284	Sion	18'035'697.00
Cœur de Cité	0	Martigny	920'000.00
Plantaud	0	Monthey	2'849'172.00
Total Projets en construction	118'661		52'012'191.00
Copropriétés			
ICC 5.25%	583'375	Genève	19'487'475.00
Métropole 2%	163'322	Lausanne	4'825'200.00
Terrasse 29.5%	251'863	Sierre	5'177'250.00
La Croisée 100%	172'042	Sion	3'320'000.00
Galeries Sédunoises 100%	43'557	Sion	900'000.00
Trollietta 33.3%	621'067	Monthey	19'360'000.00
Total Copropriétés	1'835'226		53'069'925.00
Total	12'393'662		345'016'264.00

Valeur au 31.12.19	Rdt	Pondération 2020
33'240'000.00	4.29%	9.63%
27'590'000.00	5.40%	8.00%
8'680'000.00	5.25%	2.52%
15'400'000.00	4.67%	4.46%
18'400'000.00	2.88%	5.33%
20'120'000.00	4.48%	5.83%
450'000.00	-0.11%	0.13%
14'610'000.00	3.67%	4.23%
13'310'000.00	5.84%	3.86%
13'000'000.00	3.66%	3.77%
11'380'000.00	4.47%	3.30%
4'740'000.00	5.53%	1.37%
7'258'980.00	5.15%	2.12%
8'310'000.00	4.63%	2.41%
12'410'000.00	3.31%	3.60%
9'350'000.00	4.43%	2.71%
8'650'000.00	2.87%	2.51%
5'270'000.00	4.92%	1.53%
7'700'000.00	3.45%	2.23%
239'868'980.00	4.35%	69.54%
1'098'855.00	-5.92%	0.38%
8'077'008.00	1.97%	2.55%
17'275'082.00	-0.03%	5.83%
11'474'443.00	0.20%	5.23%
-	0.00%	0.27%
2'247'922.00	0.00%	0.83%
40'173'310.00	0.26%	15.08%
19'929'000.00	0.71%	5.65%
4'828'400.00	3.32%	1.40%
5'177'250.00	4.86%	1.50%
3'320'000.00	5.18%	0.96%
900'000.00	4.84%	0.26%
19'360'000.00	3.21%	5.61%
53'514'650.00	2.60%	15.38%
333'556'940.00	3.52%	100.0%

Le rendement moyen du parc en exploitation atteint 4,35% avec les projets en cours, qui représentent 15% de la valeur globale du parc de la Caisse, l'année 2020 s'est néanmoins terminée avec une rentabilité de 3,52%.



6.5 Instruments financiers dérivés en cours
Néant

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en prêts de titres
Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Résultat BRUT des placements	197'539'597	35'648'895	233'188'492	492'378'482
Résultat brut sur liquidités et placements à terme	- 944'195	324'905	- 619'290	- 2'095'563
Revenus des comptes bancaires	16	-	16	3
Revenus des comptes à termes	-	-	-	8'718
Gains de change	7'241	27'429	34'670	-
Pertes de change	- 178'935	-	- 178'935	- 1'740'969
Intérêts négatifs	- 788'341	- 394'090	- 1'182'431	- 592'183
Produits - Intérêts PLP de retard	5'601	5'030	10'631	1'250
Charges - Intérêts PLP de retard	- 69'221	- 24'110	- 93'331	- 89'745
Produits extraordinaires	79'444	710'646	790'090	317'363
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	12'962'003	4'554'716	17'516'719	17'802'138
Revenus des titres	2'301'781	476'664	2'778'445	2'976'000
Produits des ventes réalisées	3'011	-	3'011	-
Pertes des ventes réalisées	- 475'417	-	- 475'417	- 1'441'535
Plus-values non réalisées	12'511'474	4'120'026	16'631'500	16'370'528
Moins-values non réalisées	- 1'378'846	- 41'974	- 1'420'820	- 102'855
Résultat brut sur prêt à l'employeur	54'102'682	11'180'554	65'283'236	23'306'471
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	5'671'538	774'892	6'446'430	35'891'698
Revenus des titres	4'519'391	559'994	5'079'385	7'102'391
Produits des ventes réalisées	66'110	5'725	71'835	4'319'064
Pertes des ventes réalisées	-	-	-	-
Plus-values non réalisées	8'672'584	1'473'755	10'146'339	26'691'868
Moins-values non réalisées	- 193'604	- 34'473	- 228'077	- 912'568
Gains de change	-	-	-	90'232
Pertes de change	- 7'392'943	- 1'230'109	- 8'623'052	- 1'399'289

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Résultat brut sur actions suisses	33'739'120	6'313'507	40'052'627	182'418'235
Revenus des titres	10'188'744	886'824	11'075'568	11'295'138
Produits des ventes réalisées	2'309	-	2'309	14'614'978
Pertes des ventes réalisées	- 308'363	-	- 308'363	- 34'974
Plus-values non réalisées	32'573'977	5'661'116	38'235'093	156'588'026
Moins-values non réalisées	- 8'717'547	- 234'433	- 8'951'980	- 44'933
Résultat brut sur actions étrangères	43'834'920	6'673'400	50'508'320	147'950'517
Revenus des titres	5'501'815	669'424	6'171'239	7'136'839
Produits des ventes réalisées	-	-	-	1'829'933
Pertes des ventes réalisées	-	-	-	- 339'560
Plus-values non réalisées	52'618'418	8'519'787	61'138'205	142'015'512
Moins-values non réalisées	- 44'574'24	- 588'671	- 5'046'095	-
Gains de change	-	-	-	-
Pertes de change	- 9'827'889	- 1'927'140	- 11'755'029	- 2'692'207
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	41'303'776	4'090'448	45'394'224	53'203'535
Revenus	22'048'898	2'837'412	24'886'310	24'185'811
Produits des ventes réalisées	-	-	-	154'410
Pertes des ventes réalisées	- 97'390	-	- 97'390	-
Plus-values non réalisées	23'671'733	3'212'084	26'883'817	42'344'927
Moins-values non réalisées	- 4'319'465	- 1'959'048	- 6'278'513	- 13'481'613
Résultat brut sur hypothèques	46'410	-	46'410	80'598
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	- 1'211'305	348'021	- 863'284	17'797'998
Revenus	6'580'384	824'513	7'404'897	7'674'695
Produits des ventes réalisées	108'176	-	108'176	5'981
Pertes des ventes réalisées	- 100'301	-	- 100'301	- 96'805
Gains de change	10'000	-	10'000	-
Pertes de change	- 2'165'115	- 46'548	- 2'211'663	- 2'817'535
Plus-values non réalisées	3'474'734	643'863	4'118'597	13'222'491
Moins-values non réalisées	- 9'119'183	- 1'073'807	- 10'192'990	- 190'829

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Résultat brut sur placements non traditionnels	6'084'851	1'077'044	7'161'895	8'601'882
Revenus des titres	2'969'852	313'548	3'283'400	2'853'637
Produits des ventes réalisées	-	-	-	647'542
Pertes des ventes réalisées	- 42'005	-	- 42'005	- 162'502
Plus-values non réalisées	4'097'640	763'496	4'861'136	5'553'759
Moins-values non réalisées	- 234'810	-	- 234'810	- 150'629
Gains de change	-	-	-	-
Pertes de change	- 705'826	-	- 705'826	- 139'925
Résultat brut sur matières premières	1'949'797	311'408	2'261'205	7'420'973
Revenus des titres	1'240'596	194'681	1'435'277	750'935
Produits des ventes réalisées	-	-	-	1'536'956
Perte des ventes réalisées	-	-	-	-
Plus-values non réalisées	5'579'283	884'330	6'463'613	5'787'719
Moins-values non réalisées	- 2'696'861	- 423'140	- 3'120'001	-
Gains de change	-	-	-	-
Pertes de change	- 2'173'221	- 344'463	- 2'517'684	- 654'637
Résultat NET des placements	181'190'323	33'180'317	214'370'640	475'015'316
Résultat brut des placements	197'539'597	35'648'895	233'188'492	492'378'482
Frais de gestion de placements	- 6'971'331	- 696'217	- 7'667'548	- 7'137'225
Frais de gestion de placements TER	- 9'377'943	- 1'772'361	- 11'150'304	- 10'225'941

6.8 Placements auprès de l'employeur Etat du Valais

Le coût global de la réforme structurelle de CPVAL au 1^{er} janvier 2020 s'est monté à la somme de CHF 1'560'864'567.-. Le financement a été assuré par des apports de liquidités pour une valeur de CHF 125'324'449.- à quoi s'est ajouté le financement sous forme de dette de l'Etat du Valais envers CPVAL pour un total de CHF 14'35'540'118.-.

L'Etat du Valais a également accepté de structurer ces dettes de la façon suivante:

Dette existante au 31 décembre 2019 : CHF 762'734'400.-
Apports de l'Etat au 1^{er} janvier 2020 : CHF 1'435'540'118.-
Nouvelle dette reconnue au 1^{er} janvier 2020 : CHF 2'198'274'518.-

Cette dette a ensuite été répartie comme suit entre la CPF et la CPO :

CPF:

Anciens prêts de CPVAL : CHF 701'940'144.-
Apport de l'Etat : CHF 1'101'482'590.-
Nouveau prêt de CPVAL à l'Etat du Valais : CHF 1'803'422'734.-

CPO :

Anciens prêts de CPVAL : CHF 60'794'256.-
Apport de l'Etat : CHF 334'057'528.-
Nouveau prêt de CPVAL à l'Etat du Valais : CHF 394'851'784.-

Les conditions liées aux anciens prêts ont été remplacées par les modalités suivantes, valables pour les deux Caisses:

Libération : au 1^{er} janvier 2020
Échéance : indéterminée
Taux d'intérêt annuel : taux d'intérêt technique plus une marge de 50 points de base. Ce taux correspond à 3,0% en 2020
Remboursement : Chaque part de remboursement est fixée et versée annuellement, d'entente entre l'Etat du Valais et CPVAL

Au 31 décembre 2020, le prêt de la CPF vis-à-vis de l'Etat du Valais est toujours de CHF 1'803'422'734.- ; en revanche, la CPO a procédé à un remboursement en cours d'année de CHF 114 mios, de sorte qu'au 31 décembre 2020 son prêt envers l'Etat du Valais se monte à CHF 280'851'784.-.

6.9 Frais d'administration de la fortune

CPF

	CHF	%
Placements transparents*	5'471'624'795	100.00%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	115'884	0.00%
Total des placements	5'471'740'679	100.00%
* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement		
Taux de transparence en matière de frais		100.00%

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (non transparents)

Produits et N° de valeur

	PARTS	Valeur 31.12.20
MAN Absolute Return Strategies	260	115'884.00
Total		115'884

Frais de gestion de fortune

Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	3'881'534
Retours de frais	-518'055
Frais de gestion des immeubles*	497'679
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	9'377'943
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	13'239'101
en % des placements transparents	0.242%
* Ce poste comprend tous les honoraires de régie	
* TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA	

Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	3'881'534
Charges de mandat	567'757
Management fees	3'025'197
Frais bancaires	1'821
Courtages	286'759

Frais de gestion des régies immobilières	497'679
Frais de gestion des régies immobilières	497'679

Somme des frais TER calculés pour les placements collectifs	9'377'943
Actions suisses	1'552'909
Actions étrangères	519'336
Obligations suisses	251'244
Obligations convertibles	384'840
Obligations en monnaies étrangères	402'888
Immobilier suisse	2'377'467
Immobilier étranger	1'834'501
Matières premières	618'240
Placements alternatifs	1'436'518

Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	13'757'156
---	-------------------

./.. Rétrocessions	518'055
---------------------------	----------------

CPO

	CHF	%
Placements transparents*	906'322'177	100.00%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)		0.00%
Total des placements	906'322'177	100.00%
* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement		
Taux de transparence en matière de frais		100.00%

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (non transparents)

<i>Produits et N° de valeur</i>	PARTS	Valeur 31.12.20
Néant		
Total		0

<i>Frais de gestion de fortune</i>	2020 (chf)
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	293'395
Retours de frais	-58'928
Frais de gestion des immeubles*	43'276
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	1'772'361
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	2'031'991
en % des placements transparents	0.224%
* Ce poste comprend tous les honoraires de régie	
* TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA	

Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	293'395
Charges de mandat	0
Management fees	275'282
Frais bancaires	1'224
Courtages	16'889

Frais de gestion des régies immobilières	43'276
Frais de gestion des régies immobilières	43'276

Somme des frais TER calculés pour les placements collectifs	1'772'361
Actions suisses	264'069
Actions étrangères	116'921
Obligations suisses	71'569
Obligations convertibles	212'065
Obligations en monnaies étrangères	66'822
Immobilier suisse	288'537
Immobilier étranger	420'748
Matières premières	97'037
Placements alternatifs	234'593

Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	2'109'032
---	------------------

./. Rétrocessions	58'928
--------------------------	---------------

CPVAL

	CHF	%
Placements transparents*	6'377'946'972	100.00%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	115'884	0.00%
Total des placements	6'378'062'856	100.00%
* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement		
Taux de transparence en matière de frais		100.00%

Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (non transparents)

<i>Produits et N° de valeur</i>	PARTS	Valeur 31.12.20
MAN Absolute Return Strategies	260	115'884.00
Total		115'884

<i>Frais de gestion de fortune</i>	2020 (chf)
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	4'174'929
Retours de frais	-576'983
Frais de gestion des immeubles*	540'955
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	11'150'304
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	15'289'205
en % des placements transparents	0.240%
* Ce poste comprend tous les honoraires de régie	
* TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA	

Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	4'174'929
Charges de mandat	843'039
Management fees	3'025'197
Frais bancaires	3'045
Courtages	303'648

Frais de gestion des régies immobilières	540'955
Frais de gestion des régies immobilières	540'955

Somme des frais TER calculés pour les placements collectifs	11'150'304
Actions suisses	1'816'978
Actions étrangères	636'257
Obligations suisses	322'813
Obligations convertibles	596'905
Obligations en monnaies étrangères	469'710
Immobilier suisse	2'666'004
Immobilier étranger	2'255'249
Matières premières	715'277
Placements alternatifs	1'671'111

Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	15'866'188
---	-------------------

./. Rétrocessions	576'983
--------------------------	----------------

6.10 Exercice des droits de vote

En conformité avec les exigences Minder, CPVAL a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elle possède dans son portefeuille, et ceci dans l'intérêt de ses assurés pour assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL le fait au travers de la fondation ETHOS. Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site www.cpval.ch sous l'onglet CPVAL/Fortune/Droits de vote.

6.11 Liste des principaux gérants et agréments

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	Banque cantonale du Valais		FINMA
	UBS		FINMA
	Credit Suisse		
	Raiffeisen Sion et Mischabel		FINMA
Obligations suisses	Mandat Banque cantonale du Valais	Gestion active	FINMA
	Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	UBS Asset Management SA	Gestion passive	FINMA
	Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	Banque J. Safra Srarasin SA	Gestion active	FINMA
Obligations étrangères	Credit Suisse	Gestion active/ passive	FINMA
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC
	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA
Obligations convertibles	Hollinger Asset Management	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	Mirante Fund Management	Gestion active	FINMA
Actions suisses	Mandat IAM Asset Management	Gestion active	FINMA
	Credit Suisse	Gestion passive	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion passive	FINMA
	Mirabaud Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Prisma Fondation de placement	Gestion active	CHS-PP
Actions internationales	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion passive	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Credit Suisse	Gestion passive	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion passive	FINMA
	Alatus Capital Ltd	Gestion active	FINMA

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Hypothèques Immobilier suisse indirect	Hypotheka	Gestion active	ASFIP
	UBS Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Credit Suisse	Gestion active	FINMA
	Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	UBS Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	Credit Suisse Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	Swiss Life Anléagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	Patrimonium Fondation de placement	Gestion active	CHS-PP
	Prisma Fondation de placement	Gestion active	CHS-PP
	La Foncière SA	Gestion active	FINMA
	FidFund Management SA	Gestion active	FINMA
	Unilogis SC	Gestion active	
	MV Invest AG	Gestion active	FINMA
	Mountain Resort RE SICAV	Gestion active	FINMA
	Helvetia Real Estate Fund	Gestion active	FINMA
Immobilier étranger indirect	Credit Suisse	Gestion active	FINMA
	Swiss Finance Property Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	Swisscanto Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	UBS Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
	Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Swiss Life Anléagestiftung	Gestion active	CHS-PP
Placements alternatifs	Barings Investment Institute	Gestion active	SEC
	Credit Suisse	Gestion active	FINMA
	Fermat Capital Management LLC	Gestion active	SEC
	SCOR Investment Partners	Gestion active	SEC
	Lombard Odier Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	IST Anlagestiftung	Gestion active	CHS-PP
Matières premières	Credit Suisse	Gestion passive	FINMA
	Banque J. Safra Sarasin SA	Gestion active	FINMA
Fonds mixtes	Valinvest PCI	Gestion active	FINMA

7. Explications relatives à d’autres postes du bilan et du compte d’exploitation

Actif

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Créances à court terme	27'519'467.35	7'181'601.25	34'701'068.60	30'162'891.44
Impôt anticipé à récupérer	13'518'087.55	1'735'315.80	15'253'403.35	15'911'397.99
Créances contre les employeurs	13'493'112.75	5'407'761.10	18'900'873.85	13'989'865.35
Créances contre les rentiers et autres	508'267.05	38'524.35	546'791.40	261'628.10
Actifs transitoires	2'959'012.35	259'594.91	3'218'607.26	2'338'057.82
Immeubles	2'207'608.55	191'198.55	2'398'807.10	1'123'636.10
Administration	117'559.50	46'939.70	164'499.20	-
Placements	633'844.30	21'456.66	655'300.96	1'214'421.72

Passif

7.2 Autres dettes

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
	2'001'511.90	421'179.42	2'422'691.32	1'390'960.75
Créanciers - Administration + Immeubles	-	-	-	-
Créance Fonds de Garantie	590'591.55	297'592.65	888'184.20	868'636.45
Créanciers divers de prévoyance	845'692.20	123'665.17	969'357.37	-
Créanciers charges sociales	-313.85	-78.40	-392.25	-8'042.70
Provision pour affaires juridiques	565'542.00	-	565'542.00	530'367.00

7.3 Compte de régularisation passif

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
	3'813'273.51	354'993.68	4'168'267.19	3'560'013.61
Charges à payer - Immeubles + Administration	2'701'559.30	257'409.20	2'958'968.50	2'395'740.68
Charges à payer - Placements	886'760.66	79'140.83	965'901.49	942'325.43
Produits perçus d'avance - Immeubles	224'953.55	18'443.65	243'397.20	221'947.50

Compte d'exploitation

7.4 Cotisations, apports ordinaires et autres

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
Cotisations complémentaires de l'employeur	11'934'432.40	150'087.75	12'084'520.15	14'157'500.50
Cotisations de renforcement 1)	-	-	-	3'204'034.65
Pont-AVS - participation au financement 2)	8'083'546.05	73'345.80	8'156'891.85	8'039'296.80
Participation aux frais administratifs	89'262.00	10'395.95	99'657.95	2'799'283.40
Cotisations de capitalisation 3)	2'482'006.10	-	2'482'006.10	106'175.55
Financement garantie statique 4)	1'233'926.25	-	1'233'926.25	
Achat capital épargne par employeur	45'692.00	66'346.00	112'038.00	8'710.10
Primes uniques et rachats	6'909'827.65	2'698'121.60	9'607'949.25	11'217'042.56
Achats à l'admission	6'895'091.75	2'670'250.00	9'565'341.75	8'193'174.40
Financement retraite anticipée	-	-	-	2'974'473.10
Recettes diverses	14'735.90	27'871.60	42'607.50	49'395.06

-
- 1) De 2012 à 2019, les employeurs ont versé une cotisation de renforcement de 0,4% des traitements assurés pour l’amélioration du degré de couverture.
- 2) Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1er décembre 2002. Dès le 1er janvier 2007, cette prestation est remboursable par l’assuré à raison de 50 % et par l’employeur à raison de 50% également. Le remboursement de l’assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l’employeur fait l’objet d’une facturation au terme de l’exercice annuel.
- 3) Les employeurs qui versaient une cotisation de renforcement participent au soutien du degré de couverture par une cotisation de capitalisation (2,5% des salaires assurés, en CPF uniquement).
- 4) L’application du concept de la garantie statique génère lors de la retraite une part de rente qui n’est pas financée par le capital épargne de l’assuré. Dès 2020 ce financement est à la charge des employeurs (uniquement en CPF).

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 des règlements de prévoyance de CPVAL, l’adaptation des rentes est de la compétence des Comités de gestion, puis du Conseil d’administration. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d’assurer l’évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédé-

rales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d’assainissement. Pour ces raisons et considérant l’absence de renchérissement en 2020, le Conseil d’administration a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

7.6 Autres prestations réglementaires

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
	19'595'355.70	160'339.35	19'755'695.05	19'759'731.95
Rentes d'enfant	1'697'157.45	7'553.20	1'704'710.65	1'812'235.15
Pont AVS	16'348'166.65	146'089.55	16'494'256.20	16'279'632.85
Autres prestations de prévoyance	1'550'031.60	6'696.60	1'556'728.20	1'667'863.95

—

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d’une rente d’invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1er janvier 2012.

7.7 Versements anticipés

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
	4'472'641.55	3'951'453.25	8'424'094.80	10'126'094.70
Versement anticipé propriété du logement	2'339'726.90	3'344'877.00	5'684'603.90	5'938'548.00
Versement anticipé suite au divorce	2'132'914.65	606'576.25	2'739'490.90	4'187'546.70

7.8 Frais d'administration

	CPF 2020	CPO 2020	CPVAL 2020	CPVAL 2019
	2'336'276.58	557'278.34	2'893'554.92	2'815'097.92
Coûts de l'administration générale	2'107'836.78	497'918.39	2'605'755.17	2'508'770.17
Traitements, Comité, formation, représentation	1'593'504.50	370'460.90	1'963'965.40	1'594'740.85
Loyers	91'908.45	22'977.20	114'885.65	107'406.50
Changement système informatique	230'732.35	57'683.05	288'415.40	491'052.85
Frais informatiques	101'111.85	25'278.00	126'389.85	163'940.95
Divers	90'579.63	21'519.24	112'098.87	151'629.02
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	208'303.90	52'075.95	260'379.85	286'131.95
Organe de révision	58'309.65	14'577.40	72'887.05	59'235.00
Expert en prévoyance professionnelle	149'994.25	37'498.55	187'492.80	226'896.95
Emoluments autorité de surveillance	20'135.90	7'284.00	27'419.90	20'195.80
Frais d'administration par assuré			153.00	153.00

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Lee rapport d'activité 2019, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision et de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de CPVAL approuvant les comptes 2019, ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASSO) le 08 juin 2020. Par courrier du 3 novembre 2020, l'Autorité de surveillance n'a émis aucun commentaire particulier sur les comptes, si ce n'est de mentionner dorénavant le type d'agrément de nos deux gestionnaires de mandats.

Pour faire suite à la réforme structurelle de la Caisse entrée en vigueur au 1er janvier 2020, CPVAL a également fait parvenir en février 2020 à l'Autorité de Surveillance les nouveaux règlements

de prévoyance des CPF/CPO, les règlements d'organisation, de liquidation partielle et sur les passifs de nature actuarielle. Ceux-ci étaient accompagnés de l'attestation de l'expert ainsi que des procès-verbaux de séances du Conseil d'Administration au cours desquelles celui-ci a approuvé ces règlements. Ces règlements sont actuellement en cours d'analyse auprès de l'Autorité de surveillance.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Découvert/Explication des mesures prises (art 44 OPP2)

Au 31 décembre 2020, la Caisse consolidée ne présente pas de découvert (voir chiffre 5).

9.2. Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse font l'objet d'un nantissement de titres pour CHF 70 mios à la date de l'établissement du bilan en faveur de la BCVs. Ce nantissement n'est à cette date pas utilisé.

Les actifs de la Caisse font également l'objet d'un crédit lombard de CHF 16 mios auprès du Crédit Suisse. Ce crédit est sans objet au 31 décembre 2020.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

CPVAL participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka. A ce jour, aucune perte de capital n'a été enregistrée dans les comptes. Reste encore une position pour CHF 1'875'000.- qui selon toute vraisemblance dûment motivée sera intégralement remboursée courant 2022.

Procédure civile devant la Cour d'appel de Chambéry

Dans cette affaire, CPVAL aurait dû recevoir un dédommagement à hauteur d'environ EUR 700'000.- + intérêts de retard en 2020. Tenant compte des délais de recours encore pendants, cette affaire devrait trouver son épilogue en 2021.

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2020 relèvent essentiellement du droit du bail, de la prévoyance professionnelle et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

CPVAL va terminer les dernières opérations de mise en place organisationnelle issues de la réforme structurelle dans le courant du premier semestre 2021 (essentiellement réglementaires).

AVANT capitalisation et augmentation des engagements

ACTIF	CPVAL 2019	Consolidé 01.01.2020	CPF
Placements	4'625'217'569.03	4'625'217'569.03	4'256'347'160.48
Liquidités et placements à court terme	205'499'079.36	205'499'079.36	191'283'366.00
Liq Finan			
Correction			
Créances à court terme	30'162'891.44	30'162'891.44	14'906'111.59
Prêt à l'Etat du Valais	762'734'400.00	762'734'400.00	701'940'144.00
Prêt Finan			
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	302'052'519.26	302'052'519.26	284'895'302.76
Obligations de débiteurs étrangers	444'273'899.70	444'273'899.70	408'862'238.48
Actions de sociétés suisses	756'310'063.03	756'310'063.03	695'919'969.67
Actions de sociétés étrangères	796'003'039.51	796'003'039.51	734'198'220.42
Immeubles et fonds immobiliers suisses	772'074'203.19	772'074'203.19	710'916'061.85
Fonds immobiliers étrangers	238'058'593.19	238'058'593.19	220'311'287.09
Placements non-traditionnels	224'515'092.25	224'515'092.25	206'658'744.61
Prêts hypothécaires	4'731'513.59	4'731'513.59	4'731'513.59
Matières premières	88'802'274.51	88'802'274.51	81'724'200.42
Compte de régularisation actif	2'338'057.82	2'338'057.82	1'061'084.48
TOTAL DE L'ACTIF	4'627'555'626.85	4'627'555'626.85	4'257'408'244.96

PASSIF	CPVAL 2019	Consolidé 01.01.2020	CPF
Dettes	13'192'648.31	13'192'648.31	11'679'333.46
Prestations de libre passage et rentes	11'801'687.56	11'801'687.56	11'148'966.46
Autres dettes	1'390'960.75	1'390'960.75	530'367.00
Compte de régularisation actif	3'560'013.61	3'560'013.61	2'353'396.57
Provisions non techniques	1'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'548'008'000.00	5'548'008'000.00	5'105'800'286.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	2'481'839'000.00	2'481'839'000.00	2'065'703'650.00
Capital de prévoyance des rentiers	2'824'817'000.00	2'824'817'000.00	2'824'817'000.00
Provisions techniques	241'352'000.00	241'352'000.00	215'279'636.00
Engagements compensation			
Part en répartition autorisée	- 1'400'005'035.07	- 1'400'005'035.07	- 1'325'224'771.07
Réserve de fluctuation de valeurs	461'800'000.00	461'800'000.00	461'800'000.00
TOTAL DU PASSIF	4'627'555'626.85	4'627'555'626.85	4'257'408'244.96

APRÈS capitalisation et augmentation des engagements

CPO	Consolidé 01.01.2020	CPF au 01.01.2020	CPO au 01.01.2020
368'870'408.55	6'186'082'422.03	5'419'628'197.48	766'454'224.55
14'215'713.36	205'499'079.36	191'283'366.00	14'215'713.36
	125'324'735.00	61'845'606.00	63'479'129.00
		-47'159.00	47'159.00
15'256'779.85	30'162'891.44	14'906'111.59	15'256'779.85
60'794'256.00	762'734'400.00	701'940'144.00	60'794'256.00
	1'435'540'118.00	1'101'482'590.00	334'057'528.00
17'157'216.50	302'052'519.26	284'895'302.76	17'157'216.50
35'411'661.22	444'273'899.70	408'862'238.48	35'411'661.22
60'390'093.36	756'310'063.03	695'919'969.67	60'390'093.36
61'804'819.09	796'003'039.51	734'198'220.42	61'804'819.09
61'158'141.34	772'074'203.19	710'916'061.85	61'158'141.34
17'747'306.10	238'058'593.19	220'311'287.09	17'747'306.10
17'856'347.64	224'515'092.25	206'658'744.61	17'856'347.64
	4'731'513.59	4'731'513.59	
7'078'074.09	88'802'274.51	81'724'200.42	7'078'074.09
1'276'973.34	2'338'057.82	1'061'084.48	1'276'973.34
370'147'381.89	6'188'420'479.85	5'420'689'281.96	767'731'197.89

CPO	Consolidé 01.01.2020	CPF au 01.01.2020	CPO au 01.01.2020
1'513'314.85	13'192'648.31	11'679'333.46	1'513'314.85
652'721.10	11'801'687.56	11'148'966.46	652'721.10
860'593.75	1'390'960.75	530'367.00	860'593.75
1'206'617.04	3'560'013.61	2'353'396.57	1'206'617.04
	1'000'000.00	1'000'000.00	
442'207'714.00	6'071'475'174.00	5'406'247'989.00	665'227'185.00
416'135'350.00	2'481'839'000.00	2'065'703'650.00	416'135'350.00
	2'824'817'000.00	2'824'817'000.00	
26'072'364.00	241'352'000.00	215'279'636.00	26'072'364.00
	523'467'174.00	300'447'703.00	223'019'471.00
-74'780'264.00	-591'437.07	- 591'437.07	
	461'800'000.00 99'784'081.00	461'800'000.00	99'784'081.00
370'147'381.89	6'188'420'479.85	5'420'689'281.96	767'731'197.89



bilan
d'ouver-
ture au
01.01.2020

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS
CPF – CAISSE DE PENSIONS FERMÉE

Les développements effectués dans le rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert·e·s agréé·e·s en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

- La gestion en capitalisation partielle de la CPF applique un taux de couverture de 82% pour les engagements liés aux assurés actifs et de 100% pour les engagements liés aux bénéficiaires de rentes. Ainsi, la CPF est au bénéfice d'une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 452'800'000.— ;
- En vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 453'215'146.— toutefois le risque au 31.12.2020 est réduit à CHF 415'146.— compte tenu de la réserve pour fluctuation de valeurs ;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 99.99% ;
- Toutes les provisions techniques sont constituées au bilan, dans le respect du règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur, et les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les bases actuarielles VZ 2015 (2012) utilisées par la Caisse sont adéquates ;
- Le taux technique utilisé de 2.5% se justifie de part l'allocation de sa fortune, constituée pour un tiers d'une créance de l'Etat du Valais rémunérée à un taux de 3.0% ;
- L'exercice 2020 a permis la création d'une provision pour adaptation des prestations de, respectivement, CHF 50'480'000.— pour les assurés actifs et CHF 11'670'000.— pour les bénéficiaires de rentes ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 3 mai 2021

Prevanto SA



Michèle Mottu Stella
Partner



Simon Jacquier
Expert agréé LPP

Experte exécutante :



Michèle Mottu Stella
Experte agréée LPP

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS
CPO – CAISSE DE PENSIONS OUVERTE

Les développements effectués dans le rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert·e·s agréé·e·s en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

- La gestion en capitalisation complète de la CPO présente un excédent de couverture. La CPO est au bénéfice d'une réserve de fluctuation de valeurs de CHF 121'604'720.— ;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 115.48% ;
- Toutes les provisions techniques sont constituées au bilan, dans le respect du règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur, et les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Les bases actuarielles VZ 2015 (2012) utilisées par la Caisse sont adéquates ;
- Le taux technique utilisé de 2.5% se justifie de part l'allocation de sa fortune, constituée pour près d'un tiers d'une créance de l'Etat du Valais rémunérée à un taux de 3.0% ;
- L'exercice 2020 a permis la création d'une provision pour adaptation des prestations de, respectivement, CHF 13'290'000.— pour les assurés actifs et CHF 40'000.— pour les bénéficiaires de rentes ;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Nous remercions le Conseil d'administration pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 3 mai 2021

Prevanto SA



Michèle Mottu Stella
Partner



Simon Jacquier
Expert agréé LPP

Experte exécutante :



Michèle Mottu Stella
Experte agréée LPP

Rapport de l’organe de révision

au Conseil d’administration de la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL)

Sion

Rapport de l’organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de prévoyance du Canton du Valais, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la Loi CPVAL et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l’organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d’audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à la Loi CPVAL et aux règlements.

Rapport sur d’autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Robin Bruttin

Sion, le 23 juin 2021

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone : +41 58 792 60 00, télécopie : +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



